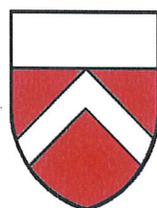


**RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE
YENS**



ANNEE 2018

PREAMBULE

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame et Messieurs les membres de la Commission de gestion,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, en particulier :

- les Art. 93a à 93f de la Loi sur les communes du 28 février 1956, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013,
- les Art. 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2006,
- l'Art. 96 du Règlement du Conseil communal du 23 septembre 2013,

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son Rapport de gestion de l'année 2018.

INTRODUCTION

Le compte-rendu annuel de l'ensemble des dicastères, composant les fonctions des Municipaux et du Syndic est rédigé dans ce document qui je l'espère vous sera agréable à découvrir.

La Municipalité de Yens, durant cet exercice, a déployé tous ses efforts pour comprendre, anticiper et conduire la Commune. Au travers des décisions prises, les responsabilités de l'exécutif sont importantes : de l'application des lois et règlements à la gérance du patrimoine commun en passant par l'administration. Gérer jour après jour et cas par cas les situations très variées que génèrent la vie d'un village.

Parallèlement à la gestion des affaires courantes, la Municipalité consacre du temps pour identifier au mieux les futurs enjeux. Préservation et durabilité de nos ressources, réfection et optimisation de nos infrastructures (Réseau d'eau potable, desserte routière, gaz, électricité et télécommunications), sont au centre de nos séances. Une ligne de conduite se définit, des priorités sont établies et finalement des projets prennent forme.

Principal corollaire à l'augmentation de la population, la sécurité routière. S'il est de la responsabilité de chaque utilisateur de veiller au respect des règles en vigueur, l'adaptation et l'optimisation de nos infrastructures incombent à l'autorité communale. Aussi, sur la base d'un schéma directeur des déplacements, élaboré par le bureau Transitec, la Municipalité détient une vue d'ensemble et est à même de proposer au Conseil communal la réalisation d'une étape importante de sécurisation des accès aux alentours du collège et de la salle polyvalente. Sa concrétisation se fera vraisemblablement courant 2019.

La Municipalité remercie les membres de l'Administration communale rattachés aux Services internes ou externes qui ont très largement et activement contribué à rendre possible les diverses missions et tâches de service public assignées à la Commune en sa qualité de collectivité publique, en relayant l'Exécutif communal dans les décisions prises et dispositions arrêtées en cours d'année 2018.

Au terme de l'exercice 2018, les remerciements municipaux s'adressent également à Madame Andrea Arn, Préfète du district de Morges pour sa collaboration avisée, aux membres du Conseil communal et à sa Présidente, aux Exécutifs et Organes délibérants des proches Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens et Saint-Prex, à la Direction des Ecoles et au corps enseignant, à la Direction et au personnel éducatif de l'AIRADT, aux représentants des Associations intercommunales ERM et ASISE, aux membres du Conseil d'administration SAGEP et actionnaires, aux services cantonaux sollicités, aux autorités

religieuses, au corps des sapeurs-pompiers, aux membres des sociétés locales et à ceux du Groupe d'animation culturelle et enfin aux citoyennes et citoyens prenant une part active à la vie de notre Commune.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

J.-L. André M. Blanc



Yens, le 20 mai 2019

1. MUNICIPALITE

REPARTITION DES DICASTERES DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018

M. Jean-Luc André, Syndic

rempl. par M. J. Lüthi

- A2 Administration générale
- A13 Informatique – Site internet
- B1 Police des constructions
- B2 Urbanisme
- B3 Plan des zones
- B4 Aménagement du territoire

M. Manuel de Sousa, Municipal

rempl. par M. J.-L. André

- A1 Finances
- A8 Réseau RADT - Finances
- C2 Terrain de sport
- C3 Cimetière

M. Jonathan Lüthi, Vice-Syndic

rempl. par M. M. de Sousa

- A10 SAGEP – Conseil d'administration
- C1 Bâtiments communaux
- C5 Routes
- D1 Eau potable
- D2 Epuration EU-EC
- D3 Gaz
- D7 ERM – Conseil intercommunal

Mme Charlotte Humbert, Municipale

rempl. par M. K. Bühler

- A3 Affaires sociales – Couvaloup 12
- A4 Ecoles
- A5 USL – Affaires culturelles
- A6 ASISE
- A11 AMPE – Finances
- A12 FAJE
- D4 RADT - Exploitation
- D5 ARASMAC
- D8 Affaires religieuses / Paroisse
- E5 ARCAM

M. Kurt Bühler, Municipal

rempl. par Mme C. Humbert

- A10 SAGEP – Conseil d'administration
- C4 Village
- C6 Déchetterie
- C7 Voirie
- C8 VALORSA – CRIDEC
- E1 Forêts
- E2 Domaines
- E3 Service du feu
- E4 Protection civile

1.2 SEANCES

Les séances ordinaires de la Municipalité ont été fixées aux lundis soir à 18h00.

1.2.1 Séances de Municipalité

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a siégé à 45 reprises, pour la première fois le 8 janvier 2018 et pour la dernière fois le 17 décembre 2018.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séances de Municipalité ou en dehors des jours usuels de séances.

1.2.2 Séances par délégation

En dehors des séances de Municipalité, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions municipales spécifiques, tant à Yens qu'à l'extérieur.

1.2.3 Séances de Commissions et gestion de projets

Durant l'année 2018, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances de Commissions permanentes ou nommées par le Conseil communal, Conseils Intercommunaux, participations à des Commissions consultatives extraparlémentaires.

1.3 PREAVIS MUNICIPAUX 2018

Préavis 2018-01	Rapport de gestion 2017
Préavis 2018-02	Comptes communaux 2017
Préavis 2018-03	Transformation de l'ancienne poste en un appartement sis dans le bâtiment communal de la Léchère - Demande de crédit d'un montant de Fr. 228'600.00
Préavis 2018-04	Demande d'adoption du plan de zone réservée et son Règlement tels que mis à l'enquête publique du 7 mars au 5 avril 2018
Préavis 2018-05	Demande de crédit d'un montant de Fr. 91'950.00 en vue du remplacement de la production de chaleur des bâtiments communaux de la Cité.
Préavis 2018-06	Arrêté d'imposition 2019
Préavis 2018-07	Règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe
Préavis 2018-08	Budget 2019

2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC

2.1 ADMINISTRATION GENERALE

Tous les collaborateurs aux différents services communaux sont directement subordonnés à la Municipalité, Mme Danièle Jordan assume le rôle de Responsable RH et M. Manuel Tâche celui de Chef de service voirie et conciergerie. Cette forme d'organisation assure la coordination et le suivi des activités conformément aux directives municipales et nous donne satisfaction.

Les membres du personnel de l'administration communale tiennent une place centrale dans l'exécution des prestations et services dévolus à la collectivité. La Municipalité renouvelle ici, la confiance qu'elle place en eux dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et les assure de son soutien vis-à-vis des citoyens et/ou utilisateurs d'infrastructures communales.

Cette année 2018 encore, la Municipalité a pris toute la mesure de l'intense travail effectué respectivement par le Greffe, Mme Isabelle Blanc, la Bourse communale, Mmes Danièle Jordan et Véronique Grandjean ainsi que Mme Laure Fleury, Préposée au contrôle des habitants, et de leur soutien apporté à la Municipalité à travers une collaboration tout à la fois constructive et durable, en dépit d'une charge de travail croissante et astreignante en termes d'horaires de travail et de délais d'exécution. Un grand merci à toutes quatre.

2.1.1 Personnel communal

- | | |
|--|-------------------------|
| • Greffe municipal (poste à 100 %) | Mme Isabelle Blanc |
| • Bourse (poste à 100 %) | Mme Danièle Jordan |
| • Bourse (poste à 40 %) | Mme Véronique Grandjean |
| • Contrôle des Habitants et
Bureau des étrangers (poste à 80 %) | Mme Laure Fleury |
| • Contremaître (poste à 100 %) | M. Manuel Tâche |
| • Voirie (poste à 100 %) | M. Yanick Héritier |
| • Déchetterie, entretiens ext., voirie (poste à 60 %) | M. Gabriel de la Harpe |
| • Voirie (poste à 80 %) | M. Jean-Jacques Bolay |
| • Conciergerie (poste à 70 %) | Mme Ruth Rittener |
| • Conciergerie (poste à 80 %) | Mme Sandra Champendal |

2.1.2 Bureaux communaux - Heures d'ouverture Greffe, Bourse et Contrôle des Habitants

- | | | | | |
|---------|----|-------|---|-------|
| • Lundi | de | 09h00 | à | 11h30 |
| • Jeudi | de | 14h00 | à | 18h00 |

2.1.3 Office du travail

Entreprises

79 entreprises (sans les exploitations agricoles) sont recensées sur le territoire communal au 31 décembre 2018; 59 occupent du personnel, soit 373 employés.

Frontaliers actifs dans la commune de Yens

Au 31 décembre 2018, il a été recensé 54 frontaliers qui exercent une activité dans 12 entreprises, ayant leur domicile sur la commune de Yens.

2.1.4 Contrôle des habitants

Nonagénaire

Les autorités ont eu le plaisir de présenter leurs meilleurs vœux et d'offrir une petite attention à M. Roland André, nonagénaire.

Doyenne / Doyen de Yens au 31.12.2018

Madame Clara Martignier et Monsieur Roland André.

Cartes d'identité

En 2017 pas moins de 55 cartes d'identité avaient été faites au bureau communal contre 45 cartes d'identité en 2018. Cette diminution est due au fait que durant 3 semaines en été, les demandes de cartes d'identité ont été déviées à Lausanne et que certaines personnes profitent de faire établir leur nouvelle carte d'identité conjointement à leur nouveau passeport auprès du centre de biométrie à Lausanne. La photo est faite sur place et le coût de la carte d'identité est moindre.

Votations / Elections

4 mars 2018 :	Objet No 01 : Nouveau régime financier 2021. Objet No 02 : Suppression des redevances Billag. Objet No 03 : Pour le remboursement des soins dentaires. Taux de participation : environ 60.5 % pour la Commune de Yens.
10 juin 2018 :	Objet No 01 : Initiative monnaie pleine. Objet No 02 : Loi fédérale sur les jeux d'argent. Taux de participation : environ 39.2 % pour la Commune de Yens.
23 septembre 2018 :	Objet No 01 : Voies cyclables et chemins, sentiers pédestres. Objet No 02 : Initiative pour des aliments équitables. Taux de participation : environ 45.9 % pour la Commune de Yens.
25 novembre 2018 :	Objet No 01 : Initiative pour les vaches à cornes. Objet No 02 : Initiative pour l'autodétermination. Objet No 03 : Base légale pour la surveillance des assurés. Objet No 04 : Election complémentaire à la Municipalité, 1 ^{er} tour. Taux de participation : environ 58.8 % pour la Commune de Yens.
16 décembre 2018 :	Objet No 01 : Election complémentaire à la Municipalité, 2 ^{ème} tour. Taux de participation : environ 35.1% pour la Commune de Yens.

Il y a eu plus de 172 contrôles de signatures pour diverses initiatives ou référendums.

Repas des aînés

Un peu plus de 270 personnes ont été invitées au traditionnel dîner des aînés qui a lieu chaque année le 1^{er} mercredi du mois de décembre. 85 personnes y ont participé. Mme R. Rittener, concierge, et M. J.-J. Bolay, employé communal, se sont chargés de la préparation du repas, secondés par les autres employés communaux.

Plan canicule

MétéoSuisse a confirmé une vague de chaleur prolongée avec des températures qui ont atteint 35°, d'où la pertinence du plan canicule, allant du 1^{er} juin au 31 août, donné par le Canton de Vaud et qui a été suivi minutieusement. Une huitantaine de personnes ont été averties par courrier, hormis celles déjà suivies par un CMS ou pensionnaires à l'EMS « Le Léman » et la centrale téléphonique des médecins de garde a été renforcée.

Portail sécurisé des Communes

Lors de la mise en ligne du nouveau site du Canton, www.vd.ch, le portail sécurisé des Communes a fait peau neuve. Il permet aux Communes d'accéder de manière sécurisée et centralisée aux prestations de l'Etat. Notamment au Registre cantonal des personnes, à la

gestion des permis de construire, des manifestations, des votations, des bâtiments et des naturalisations.

Adresses de bâtiments

La Confédération a mis en place deux nouveaux registres : le répertoire officiel des rues et celui des adresses de bâtiments. Dès lors, tous les bâtiments doivent être dotés d'une adresse composée d'un nom de rue et d'un numéro. Lors d'une nouvelle construction, cette adresse est délivrée par la Commune au moment de la délivrance du permis de construire. De plus, à chaque appartement est attribué un numéro EGID/EWID, qui permet de situer, avec exactitude, les personnes enregistrées auprès du contrôle des habitants.

Inscription en ménage administratif

Il est rappelé que c'est un ménage fictif établi à des fins statistiques et qui comprend notamment les personnes qui ne sont inscrites que formellement dans les Communes sans y habiter. Il n'est pas fait pour conserver une domiciliation fiscale, politique ou d'assistance. Seule une personne préalablement inscrite en résidence principale dans une Commune vaudoise peut y être enregistrée pour autant qu'elle réside toujours sur le Canton de Vaud. Une demande motivée doit être déposée par la personne et une adresse de correspondance doit être enregistrée dans le Registre des personnes. Cette inscription est destinée à des personnes se rendant en hôpital, dans un pénitencier ou entre deux logements. Cette inscription est possible 6 mois.

Diverses attestations

Les diverses attestations délivrées par les contrôles des habitants du Canton de Vaud ont été uniformisées. Elles portent dorénavant la même dénomination et les mêmes renseignements.

- Attestation d'établissement : personne qui réside de façon durable et a déposé ses papiers.
- Attestation de séjour : personne qui réside dans un but particulier (études par ex.) sans y vivre durablement.
- Attestation d'annonce de départ : pour des formalités de douane, déménagement.
- Attestation de départ définitif : ne doit être délivrée qu'une fois le départ enregistré auprès du contrôle des habitants mais au plus tôt, un mois avant la date de départ. Pour des formalités administratives.

Principe de « l'arrivée fait foi »

Dans le Canton de Vaud, lors d'un changement de domicile d'une Commune à l'autre, l'inscription de l'arrivée fait foi. Il en découle que la personne reste inscrite dans son ancienne Commune, avec la mention « départ provisoire » jusqu'à ce que l'inscription d'arrivée dans la nouvelle Commune soit faite. Toutefois, s'il apparaît qu'une personne ayant quitté la Commune sans faire une annonce de départ et qu'aucune annonce d'arrivée soit faite dans une autre Commune, il sera procédé à un départ pour destination inconnue. La personne qui omet d'annoncer son départ et son arrivée risque de nombreuses complications administratives.

2.1.5 Bureau des étrangers

Naturalisation

Depuis la nouvelle loi entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, deux candidats ont déjà passé le nouvel examen et leur dossier a été transmis au service des naturalisations à Lausanne pour la suite du traitement.

Le questionnaire à choix multiples, composé de 128 questions portant sur la Suisse et le Canton, est disponible sur le site de l'Etat de Vaud. Les candidats peuvent ainsi se préparer au test.

Quant au questionnaire à choix multiples portant sur la Commune de Yens, ce dernier est remis en main propre lors de l'établissement du rapport d'enquête avec le candidat, dans les locaux de l'Administration communale.

Principaux changements pour pouvoir déposer une demande de naturalisation : 10 ans sur sol suisse, permis C, connaissances du français certifiées, aucune aide sociale 3 ans avant la demande, casier judiciaire vierge, une demande par adulte, pas de changement de domicile au début de la procédure et test écrit sur les connaissances générales de la Suisse.

Acquisition de la nationalité suisse

Jusqu'au 31 décembre 2018 (on parle de dossiers et non de personnes)

Bourgeoisie de Yens : 17

Autre Bourgeoisie : 2

Dossier en traitement au niveau cantonal : 1

Dossier en traitement au niveau fédéral : 4

Restitution du permis de séjour lors d'un départ de la Suisse

Les étrangers annonçant leur départ de la Suisse doivent, dorénavant, remettre au contrôle des habitants, leur permis de séjour. S'ils désirent le garder pour diverses démarches administratives ou pour justifier de la légalité de leur séjour lorsqu'ils quittent l'espace Schengen, le permis doit être muni d'un tampon « annulé » apposé par le contrôle des habitants.

Maintien de la clause de sauvegarde Bulgarie et Roumanie

Suite à l'entrée dans l'UE en 2016 de ces deux pays, un nombre accru de travailleurs bulgares et roumains ont pris emploi dans des groupes de professions enregistrant un taux de chômage supérieur à la moyenne. L'activation de la clause de sauvegarde prévue dans l'ALCP était nécessaire. Cette clause permet de limiter le nombre d'autorisations délivrées à ces personnes en vue de l'exercice d'une activité lucrative.

2.1.6 Population

Curatelles imposées

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Conseil d'Etat renonce à imposer le mandat de curateur dans le Canton. Une campagne de recrutement a été lancée, mettant en avant un soutien accru aux curateurs volontaires, une augmentation de la rémunération et la promotion de mesures anticipées.

Evolution sur cinq ans de la population de Yens

Données au 31.12

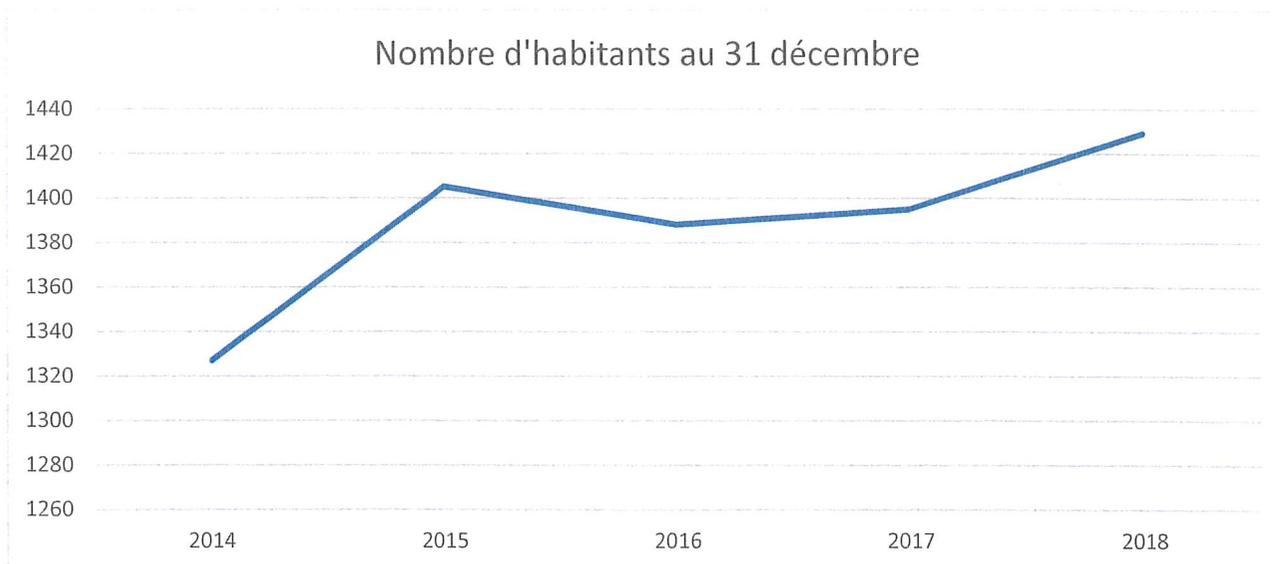
2014 = 1'327 habitants

2015 = 1'405 habitants

2016 = 1'388 habitants

2017 = 1'395 habitants

2018 = 1'429 habitants



Les logements vacants ou des changements de locataires/propriétaires en fin d'année peuvent contribuer aux variations du nombre d'habitants.

Habitants de Yens

A fin 2018, la Commune compte 1'429 habitants, soit 1'092 suisses et 337 étrangers. Avec les étrangers au bénéfice d'autorisation de courte durée de moins d'une année (permis L) et les personnes en résidence de séjour, la population résidente s'inscrit à 1'454 habitants dont 348 étrangers.

Les résidents étrangers (35 pays) représentent le 23,93 % de l'effectif. Les ressortissants français constituent la plus forte communauté étrangère dans notre commune (32 %). Ils sont suivis des Portugais (14 %), des Italiens (6 %) et des Allemands (5 %).

En cours d'année 2018, il a été procédé à l'enregistrement de 143 arrivées, 118 départs, 62 obtentions de permis de séjour et 69 prolongations de permis de séjour.

Naissances

19 naissances ont été enregistrées sur Yens.

Décès

4 décès sont survenus sur le territoire communal.

Mariages, divorces

Il a été procédé à l'enregistrement de 4 mariages et 10 divorces/séparations.

Ménages

A Yens, on recense près de 570 ménages à fin 2018.

2.2 INFORMATIQUE – SITE INTERNET

Les équipements informatiques exploités en 2018 (matériel) donnent des signes de fatigue que nous ne pouvons plus ignorer. Le serveur physique en particulier ainsi que les appareils proches devront être renouvelés à court terme. L'introduction du principe d'une gestion électronique des documents est également à l'étude. Du côté logiciel, pas de remarque particulière si ce n'est leur grande stabilité et une utilisation courante fonctionnelle. Il n'a été

fait aucune acquisition de nouveau matériel informatique. Seuls les programmes et antivirus ont été tenus à jour.

Nos appareils fonctionnent sur le système de téléphonie numérique par Internet, appelée « VoIP », abréviation de « Voice over Internet Protocol ». Cette technologie introduite dans le cadre des télécommunications nécessaires au nouveau complexe scolaire Rossé II a été étendue à l'ensemble des services communaux et bâtiments publics.

Le site Internet communal mis en service à fin 2014 va faire l'objet d'une réflexion en vue de son renouvellement. En effet, son ergonomie et son utilisation ne sont plus d'actualité et de fait ne répondent plus à des attentes légitimes que peuvent avoir les utilisateurs d'aujourd'hui.

2.3 POLICE DES CONSTRUCTIONS

2.3.1 Permis de construire et dossiers à analyser

La Municipalité a traité, en 2018, plus de 30 dossiers relatifs à la Police des constructions. Ces dossiers ont abouti comme suit :

- Sans suite ou en attente : 5
- Octroi d'une autorisation municipale : 8
- Octroi d'un permis de construire : 17
 - dont avec dispense de mise à l'enquête publique : 4
 - dont avec mise à l'enquête publique de compétence municipale : 5
 - dont avec mise à l'enquête de compétence cantonale : 8

2.3.2 Dossiers d'enquête - demandes d'autorisation de construire

Durant l'exercice 2018, notre secrétaire municipale, nos mandataires techniques (Masotti Associés SA à Saint-Livres et le SUPCI à Saint-Prex) ainsi que le Municipal en charge de ce dicastère ont dû passer un temps important à accompagner les mandataires professionnels et leurs mandants lors de la conception de leur projet afin que ceux-ci soient compatibles avec la réglementation en vigueur.

Madame Isabelle Blanc, secrétaire municipale, assure toujours et avec une grande compétence le suivi de l'ensemble des dossiers inhérents à ce dicastère. Madame Blanc a dû interrompre son activité durant quelques mois, pour raisons de santé. Pour pallier à cette situation, en particulier dans la gestion des procédures administratives de la police des constructions, la Municipalité a fait appel à un mandataire externe, la société Archi 3 Sàrl. Mme Laure Fleury, Préposée au contrôle des habitants, a subrogé Mme Blanc dans cette période pour la partie secrétariat.

Comme par le passé, la Municipalité a été contrainte d'intervenir en raison du non-respect du cadre légal, par certains propriétaires.

2.3.3 Suivi des dossiers

Le suivi des dossiers de transformations/constructions fait appel à la procédure suivante :

- Afin de renseigner la Municipalité sur la conformité des dossiers qui lui sont soumis, nos mandataires techniques (Masotti et SUPCI) procèdent à un examen préalable et formulent un préavis sur l'aspect réglementaire du projet.
- Dans le cas d'une procédure d'enquête, une analyse réglementaire est effectuée de manière systématique en référence à chaque article concerné du Règlement communal et aux normes incendie selon les directives AEAI. Si nécessaire, les autres

dispositions ressortant des Lois et règlements cantonaux ou fédéraux sont prises en considération.

- Les conclusions techniques sont une aide à la décision et doivent permettre au collège municipal d'approuver ou de refuser la publication de l'enquête, voire d'accorder une dispense d'enquête ou des dérogations motivées.
- S'il y a lieu, les bureaux techniques sont consultés pour donner un avis ou proposer des solutions en cas d'oppositions. Le cas échéant, ils participent aux séances avec les requérants et/ou les opposants.
- En cas de dossiers sensibles, la commune prend également avis auprès de son avocat-conseil et de l'urbaniste communal.

2.4 URBANISME

Plan de quartier « En Muraz »

Le plan de quartier (PQ) « En Muraz » a été adopté en 1994 et a été au cœur des réflexions des autorités communales depuis. Le plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA) ont été révisés et sont entrés en vigueur en 2011, ils ont de fait, revalidé ce PQ. La demande d'abandon de ce PQ requise par certains habitants a été portée consécutivement devant la Cour de droit administratif et le Tribunal fédéral. Ce dernier a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (refus de la Municipalité d'abandonner ce PQ, confirmé).

Le dossier a été mis à l'enquête du 13.05.2015 au 11.06.2015. Depuis, la Municipalité a traité un nombre important d'oppositions. Certains opposants ont porté l'affaire devant la Cour de droit administratif, celle-ci a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (délivrance des permis de construire confirmée). Un recours avait été déposé au Tribunal fédéral, qui a rendu son jugement le 1^{er} octobre 2018 et concluant à l'annulation des permis de construire.

2.5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité de Yens a procédé à la réalisation de son bilan des réserves à bâtir. L'analyse de la zone à bâtir légalisée par le plan général d'affectation (PGA) du 08 mars 2011 révèle une capacité d'accueil de 925 habitants supplémentaires alors que seuls 221 habitants sont alloués à la Commune de Yens jusqu'en 2036. En effet, suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, le canton de Vaud a procédé à une 4^{ème} adaptation de son plan directeur cantonal qui a été approuvé le 31 janvier 2018 par le Conseil fédéral. La mesure A11 dudit plan permet une croissance annuelle de 0.75 % de la population de 2015 à l'horizon 2036. Le PGA en vigueur de la Commune de Yens admet donc une surcapacité d'accueil de 704 habitants (50m² surf. de plancher déterminant = un habitant).

Afin de gérer rapidement cet excédent important selon les exigences du PDCn, la procédure de mise en conformité de la planification communale est menée en deux temps :

1. Instauration d'une zone réservée sur les terrains les plus excentrés et contenant des réserves importantes – Préavis municipal voté par le Conseil communal le 10 septembre 2018.
2. Révision du plan général d'affectation et son règlement d'ici à juin 2022.

Des étapes du travail de révision ont été menées courant 2018, plusieurs séances de travail ont eu lieu entre la Municipalité et notre mandataire, le bureau Urbaplan. Le Conseil communal

a pris part à la révision, sous la forme d'une consultation des ambitions communales, afin de donner une orientation.

Un premier dossier de stratégie d'aménagement communal sera soumis au Service du développement territorial pour examen préliminaire, début 2019.

Tous les efforts sont faits dans le but d'avancer normalement dans ce processus de révision, l'objectif est l'entrée en vigueur du nouveau plan d'affectation communal et de son règlement en septembre 2021.

3. DICASTERES DE MONSIEUR MANUEL DE SOUSA, MUNICIPAL

3.1 FINANCES

3.1.1 Situation au 31.12.2018

Les résultats des comptes communaux au bouclage de l'année 2018 laissent apparaître un excédent des revenus de Fr. 1'727.06 par rapport à la perte initiale de Fr. 384'979.00 projetée à l'établissement du budget.

De manière générale, les charges de la commune ont été parfaitement maîtrisées et ne présentent que très peu de variations par rapport au budget, mise à part le compte No 2 « Finances » qui est toujours difficile à prévoir. La différence avec les comptes 2017 est de 3.5 %.

Dès lors, l'année 2018 est une année que l'on peut qualifier de « normale », sans dépenses imprévues, ni de revenus importants.

La marge d'autofinancement est de Fr. 1'304'116.06 (Fr. 1'232'871.82 en 2017).

L'excédent des revenus de Fr. 1'727.06 réalisé en 2018 est favorable, comparé à l'excédent de dépenses présumé lors de l'établissement du budget (Fr. -384'979.00). De plus, la Municipalité a profité des bons résultats opérationnels pour continuer à renforcer son bilan avec le compte No 928 « Financements spéciaux et fonds de réserve » qui est passé de Fr. 6'039'678.76 à Fr. 6'634'820.46 soit une augmentation de Fr. 595'141.70 en vue des futurs investissements mentionnés à la page 34 du budget 2019.

L'exercice 2018 se caractérise par une augmentation de la marge d'autofinancement communale de Fr. 71'244.24 par rapport à l'année précédente, soit +5.8 %.

	COMPTES	BUDGET
Total des revenus (recettes budgétaires) sans les prélèvements aux réserves	9'678'279.13	8'353'615.00
Total des charges (dépendances budgétaires) sans les amortissements et attributions à des fonds de réserve	-8'374'163.07	-8'261'961.00
Marge d'autofinancement	1'304'116.06	91'654.00
Prélèvement sur fonds de réserve renouvellement et rénovation (p. 10)	80'614.30	
Prélèvement sur fonds de réserve péréquation & facture sociale (p. 4)	75'074.00	
Prélèvement sur fonds de réserve péréquation & facture sociale (p. 17)	18'940.00	
Prélèvement sur fonds de réserve ordures & déchets (p. 12)	27'769.73	
Prélèvement sur fonds de réserve épuration (libre)	270'000.00	
Prélèvement sur fonds de réserve des routes	0.00	
Prélèvement sur fonds de réserve épuration (affecté)	33'059.44	
	1'809'573.53	
Amortissements budgétaires et attributions de recettes affectées :		
Amortissement salle polyvalente-abri PCI-local du feu	0.00	
Amortissement collège du Rossé I (p. 9)	-143'300.00	-143'300.00
Amortissement collège du Rossé II et UAPE (p. 9)	-333'333.00	-333'333.00
	-476'633.00	-476'633.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve ordures ménagères-déchets (p. 12)		0.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve épuration (p. 13)		0.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve service des eaux (p. 17)	-75'840.17	
	-75'840.17	0.00
Re s t e : Excédent présumé des recettes budgétaires		-384'979.00
Re s t e : Excédent effectif des recettes	1'257'100.36	
Amortissement et attributions décidés au bouclement :		
Amortissement extra-budgétaire collège du Rossé II (p. 4)	-150'000.00	
Amortissement du patrimoine administratif, chauffage cité (p. 7)	-80'614.30	
	-230'614.30	
Attribution au fonds de réserve débiteurs douteux (libre)	0.00	
Attribution au fonds de réserve renouvellement et rénovation	-230'000.00	
Attribution au fonds de réserve routes	0.00	
Attribution au fonds de réserve ERM collecteurs (libre) (p. 5)	-470'000.00	
Attribution au fonds de réserve épuration (libre) (p. 5)	-200'000.00	
Attribution au fonds de réserve provision péréquation intercommunale (p. 4)	-124'759.00	
	-1'024'759.00	
Excédent des revenus / Boni net viré à capital	1'727.06	

Le tableau des rentrées fiscales ci-dessous montre une forte augmentation par rapport à l'année précédente. L'augmentation des recettes fiscales ordinaires a dépassé la diminution des impôts dits conjoncturels

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Taux d'imposition communal	73.0 %	73.0 %	73.0 %	73.0 %	73.0 %	70.0 %
Recettes fiscales ordinaires	6'482'032	5'358'911	6'189'576	5'070'445	5'415'946	4'561'429
Recettes fiscales extraordinaires (droits de mutation, succession/donation, impôts récupérés après défalcation)	226'486	424'088	100'850	398'230	238'298	256'792
Impôt sur gains immobiliers	25'253	354'269	104'074	403'148	154'269	125'633
Sous-total:	6'733'771	6'137'268	6'394'500	5'871'823	5'808'513	4'943'854
Emoluments, intérêts de retard, remboursement de frais	70'739	40'847	36'206	57'931	56'346	34'071
Total :	6'804'510	6'178'115	6'430'706	5'929'754	5'864'859	4'977'925

A noter la volatilité relative des recettes fiscales ordinaires qui rend difficile la planification budgétaire.

Les emprunts à long terme ont baissé de Fr. 1'500'000.00 par rapport à l'année précédente, bouclant l'exercice à Fr. 11'500'000.00. La Municipalité a remboursé trois emprunts relatifs au Séparatif rues Etang/Château, à la Salle Polyvalente et au collège du Rossé II.

La Municipalité précise que l'endettement communal effectif au 31.12.2018 se situe à Fr. 12'421'544.50, soit une diminution de Fr. 1'343'609.70 par rapport à l'année 2017. Pendant la même période, les liquidités ont diminué de Fr. 311'075.57 car la Municipalité a procédé à des remboursements d'emprunts.

Le niveau d'endettement est, en tout point, conforme à la politique financière municipale en vigueur et se situe sous le plafond d'endettement de Fr. 16'500'000.00 approuvé par le Conseil Communal le 5 septembre 2016.

Considérant le résultat de l'exercice 2018 ainsi que l'état du Bilan dans son ensemble, la Municipalité est à même d'affirmer que la situation financière de la Commune reste saine.

3.2 TERRAIN DE SPORT

Pas de remarque particulière.

3.3 CIMETIERE

La Municipalité planifie la désaffectation des plus anciennes tombes.

4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LÜTHI, MUNICIPAL

4.1 SAGEP – CONSEIL D'ADMINISTRATION



4.1.1 Rappel historique et assemblée générale des actionnaires

L'exploitation de la nappe phréatique du Pénezy relève du domaine public cantonal et est, à ce titre, soumise à l'octroi d'un Acte de concession pour usage d'eau délivré par le Département de la sécurité et de l'environnement. C'est à la faveur du renouvellement d'un ancien Acte de concession établi en 1952 au seul bénéfice de la Commune de Yens et sous l'impulsion du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Section Distribution de l'eau), que voit se concrétiser la mise sur pied d'une plateforme régionale de fourniture d'eau potable - la SAGEP - aux fins d'assurer les besoins en eau des Communes et Associations de Communes partenaires.

Pour rappel, cette société anonyme sans but lucratif, accomplit une tâche de droit public contrôlée par les instances cantonales compétentes et a pour but d'exploiter, via une concession de 50 ans, la nappe du Pénezy.

L'assemblée générale ordinaire 2018 des actionnaires SAGEP s'est tenue le 3 mai 2018 à la salle du Conseil communal de Yens en présence des membres-actionnaires des associations AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron pour les Communes de Denens, Lully, Lussy-sur-Morges, Tolochenaz et Villars-sous-Yens), AVM (Association intercommunale pour l'alimentation en eau du Vallon de la Morges pour les Communes de Bussy-Chardonney, Chigny, Monnaz, Vaux-sur-Morges et Vuflens-le-Château), de la Commune de Yens et des membres du Conseil d'administration (CA), sous la présidence de M. Christophe Ormond.

4.1.2 Composition du Conseil d'administration

- AIEB : MM. Christophe Ormond, Président, Municipal à Denens et Laurent Schmid, Municipal à Villars-sous-Yens.
- AVM : M. Pierre-Alain Aigroz, Secrétaire, Municipal à Vuflens-le-Château.
- Commune de Yens : MM. Jonathan Lüthi, Vice-Président, Municipal et Kurt Bühler, Municipal.

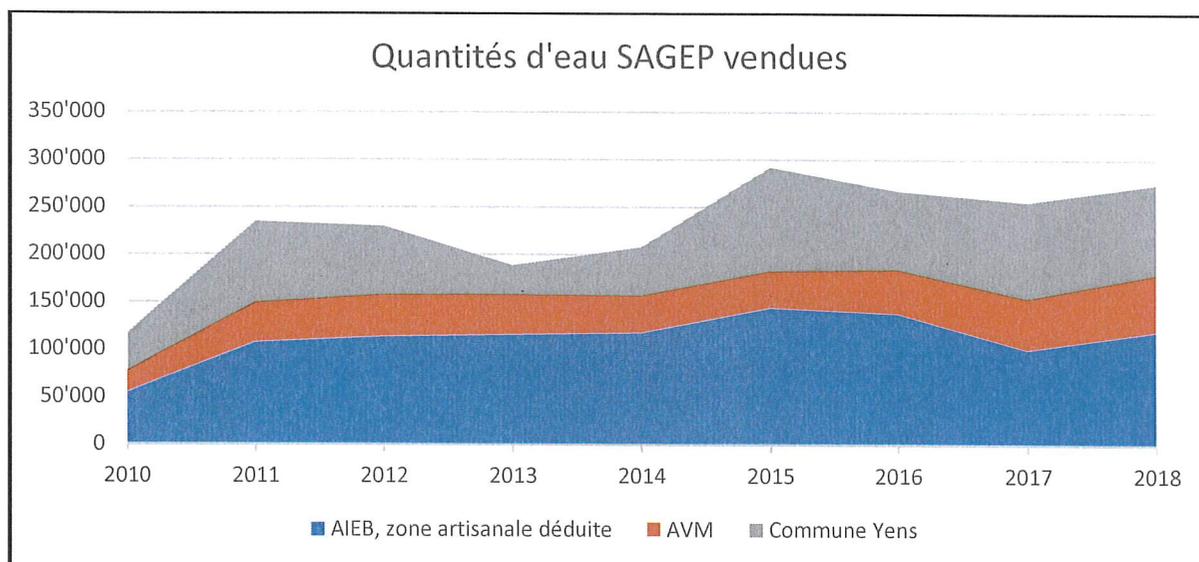
4.1.3 Débits souscrits et actionnariat SAGEP

Actionnaires	Débit Souscrit Lt/min	Débit Souscrit %	Nombre d'actions	Montant Fr.	Volume 2018 %	Ecart entre souscription et consommation
Commune de Yens	1'000	37.04	370	370'000	34.89	-2.15
AIEB	1'300	48.15	482	482'000	43.35	-4.80
AVM	400	14.81	148	148'000	21.75	6.94
TOTAL	2'700	100.00	1'000	1'000'000	100.00	0.00

4.1.4 Ventes d'eau

Les revenus annuels de la SAGEP issus des ventes d'eau 2018 au tarif de Fr. 0.80 le m³ représentent un montant de Fr. 219'096.00 soit :

VENTES	2016 m3	2016 Fr.	2016 %	2017 m3	2017 Fr.	2017 %	2018 m3	2018 Fr.	2018 %	SOUS- CRIT %
AIEB	137'160	109'728.-	51.40	99'217	79'373.60	38.86	118'716	94'972.80	43.35	48.15
AVM	46'402	37'121.60	17.40	53'636	42'908.80	21.01	59'595	47'676.00	21.76	14.81
YENS	83'526	66'820.80	31.20	102'462	81'969.60	40.13	95'559	76'447.20	34.89	37.04
TOTAL	267'088	213'670.40	100.00	255'315	204'252.00	100.00	273'870	219'096.00	100.00	100.00



	Année								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
AIEB, zone artisanale déduite	54'451	106'696	113'062	115'133	117'288	143'463	137'160	99'217	118'716
AVM	22'052	41'425	43'719	42'019	38'713	38'208	46'402	53'636	59'595
Commune Yens	40'390	86'609	72'689	31'477	51'721	110'388	83'526	102'462	95'559
Total annuel	116'893	234'730	229'470	188'629	207'722	292'059	267'088	255'315	273'870

depuis 01.07

4.1.5 Activités CA SAGEP

Durant les 12 derniers mois, le Conseil d'administration a tenu séance à 7 reprises. Des séances de travail dites par délégations se sont déroulées extra-muros, par exemple avec la Fiduciaire GRF, des prestataires de services ou autres séances de chantier.

Les sujets traités et les activités déployées ont été les suivants :

- Gestion et administration des affaires courantes.
- Suivi de l'état qualitatif de l'eau, analyses, poursuite des travaux visant à abandonner la chloration pour passer au traitement de l'eau par U.V. Les études et contrôles du TOC (total organique carbon) devront être poursuivis au printemps 2019 car l'état de la nappe n'a pas permis d'effectuer les analyses nécessaires à la prise de décisions.
- Gestion d'une pollution au PC2 début 2018, suite à une crue exceptionnelle du Pénezy puis installation d'une sonde de contrôle des crues du Pénezy, ceci afin de protéger les puits PC2, et, cas échéant, stopper automatiquement le pompage en cas de risque de percolation d'eau de surface par les hautes berges.
- Poursuite du mandat donné au bureau Miaz & Weisser pour la réalisation du dossier d'autocontrôle pour le suivi technique optimum de nos infrastructures.
- Station hydrométrique : suivi des relevés du Professeur Parriaux. Ces données feront partie des arguments qui auront apporté les réponses adéquates aux ONG (Maison de la Rivière, ProNatura et Petits Pêcheurs), qui pensaient pouvoir incriminer les captages de la SAGEP dans l'assec du Pénezy de fin 2017.
- Suite à l'inondation de la rampe d'entrée du PC3, création d'un caniveau afin de mieux dériver les eaux pluviales lors de fortes précipitations.
- Décompte des ventes d'eau SAGEP à l'AIEB, l'AVM et la Commune de Yens et préparation du budget.
- Analyse financière, séances fiduciaires, bouclage des comptes.
- Préparation et tenue de l'AG du 3 mai 2018.
- Suivi du projet de gravière aux Bougeries, attention particulière aux risques d'atteinte à notre nappe.
- Mise en place d'une signalisation sur la route de Yens-Froideville, au droit de nos puits, de type « Zone de protection des eaux ».
- Suivi par le Professeur Parriaux de l'implémentation par la maison Pilet des organigrammes dédiés à gérer nos captages afin d'en optimiser les capacités sans en préjudicier la pérennité.
- Suivi de l'état de nos ressources, plus particulièrement durant la période d'extrême étiage de l'été-automne 2018. La très bonne recharge de notre site durant l'hiver 2017-18 a permis de passer cette sécheresse sans devoir prendre des mesures de restriction de fourniture d'eau.
- Suivi du projet cantonal de renaturation du Pénezy au droit du refuge de Yens.
- Au vu de ce qui précède, il appert que le mandat d'hydrogéologie est primordial, le CA a donc décidé de prolonger les mandats en cours et traités par le Professeur Parriaux, soit :
 - Assistance du CA pour l'obtention de la concession liée à nos captages.
 - Assistance du CA pour la validation des zones de protection du site du Pénezy.
 - Assistance du CA dans le projet cantonal de renaturation du Pénezy.
 - Suivi du projet de gravière aux Bougeries, les frais liés à la validation et la pertinence des recherches seront refacturés aux exploitants potentiels de ce site.
 - Suivi de la station hydrométrique.
 - Eventuellement, suivi du site des captages en cas d'étiage extrême et si nécessaire adaptation des organigrammes de gestion des pompages.

Les futures étapes SAGEP et les missions à venir du Conseil d'administration devraient porter sur les dossiers suivants :

1. Suivi des captages et gestion de routine (si possible).
2. Finalisation de la mise en place des zones de protection (S1, S2 et S3).
3. Obtention de la concession d'exploitation.
4. Suivi des relevés de la station hydrométrique.
5. Décision quant au mode de traitement de l'eau (chlore ou U.V.).

6. Attention particulière portée à la relation rivière-nappe phréatique dans le cadre du projet cantonal de renaturation du Pénezy.
7. Attention particulière portée à la protection du bassin versant en rapport avec le projet de gravière aux « Bougeries ».

En conclusion, une année marquée par une excellente recharge de la nappe en hiver 2017-2018 qui a permis de passer la sécheresse 2018 sans devoir prendre de mesures de restriction de fourniture d'eau.

4.2 BATIMENTS COMMUNAUX

4.2.1 Eglise

Travaux d'entretien courant.

4.2.2 Ecole et ancien bâtiment administratif (Place de la Cité)

Pour mémoire, ce bâti communal, situé en zone d'utilité publique, est recensé au patrimoine des bâtiments à conserver (enveloppe extérieure, volumétrie, ouvertures) et suscite depuis plusieurs années des interrogations réitérées de la part des autorités communales quant à ses affectations et destinations futures. La Municipalité envisage toujours de procéder à une réaffectation des locaux, notamment d'y redéployer l'Administration communale, voire d'y créer des logements de fonction et autres salles.

La Municipalité rappelle qu'un tel projet immobilier comporte, par nature, un engagement financier communal important et qu'il conviendra d'inscrire cette charge future, comme il se doit, dans une planification financière communale à moyen et long terme, en adéquation avec les ressources financières communales et un retour admissible sur les investissements consentis.

Les locaux sont loués comme bureaux, utilisés par l'Ecole de musique et dédiés à d'autres activités sociales et culturelles. La Municipalité soutient ces activités qui amènent nos habitants à mieux se connaître et à tisser des liens d'amitiés.

Les travaux d'entretien courant sont assurés. A noter que le Conseil communal a adopté le préavis municipal 2018-05 Demande de crédit d'un montant de Fr. 91'950 en vue du remplacement de la production de chaleur des bâtiments de la Cité, propriétés communales en date du 10 septembre 2018. Les travaux ont été réalisés à l'automne 2018. Ils se sont déroulés sous la surveillance de notre Chef Voirie M. Manuel Tâche, à l'entière satisfaction de la Municipalité.

4.2.3 Salles des Sociétés et du Conseil communal

Entretien courant.

4.2.4 Place du Pressoir

Entretien courant. Des travaux de paysagisme sont envisagés.

4.2.5 Bâtiment de la Léchère

La Municipalité a déposé le préavis 2018-03 demandant au Conseil communal un crédit d'un montant de Fr. 228'600.00 en vue de transformer l'ancienne poste en un appartement sis dans le bâtiment communal de la Léchère. Les travaux ont débuté le 1^{er} octobre 2018.

L'appartement comptera 2.5 pièces, sur 50 m². Le prix de location avec garage est prévu à Fr. 1'220.00/mois, + Fr. 100.00 charges. Cet appartement sera disponible dès le 1^{er} mai 2019.

La Municipalité envisage toujours de réaffecter les locaux de l'administration en deux appartements, ceci dans le cadre d'une réhabilitation du bâtiment de la Cité.

La Municipalité n'est pas satisfaite par l'exploitation de la Boulangerie, notamment au niveau de l'offre et des horaires d'ouverture. Elle suit de près cette situation et envisage de prendre des mesures visant à améliorer l'offre donnée aux habitants du village. Des travaux de remise aux normes ont dû être exécutés en urgence, suite au rapport du Contrôleur des denrées alimentaires.

4.2.6 Auberge communale de la Croix d'Or

Le café-restaurant donne pleine satisfaction à la Municipalité. Travaux d'entretien usuel.

4.2.7 Congélateur communal

Son fonctionnement et son utilisation n'apportent aucun commentaire.

4.2.8 Refuges forestiers

Travaux d'entretien usuel.

Dans le cadre de la mise à l'enquête du renouvellement de la concession des puits de la SAGEP, il a été convenu entre la DGE-EAU et les ONG qu'une mesure de compensation serait réalisée sous la forme d'une revitalisation du Pénezy. Des séances de coordination et d'information ont été tenues avec le canton. Le tronçon à l'aval de la route de Ballens, soit à proximité du refuge, devrait faire l'objet de travaux en 2019. Il s'agit de revitaliser le cours d'eau, c'est-à-dire d'améliorer la morphologie du lit, de créer des milieux annexes, de réduire le risque d'assec et d'établir une continuité avec le projet amont. La proximité avec le refuge sera utilisée pour communiquer et sensibiliser la population à la thématique de la renaturation des cours d'eau.

Il est également planifié de réaménager quelques places de parc côté petit refuge.

4.2.9 Salle polyvalente de Praillon

Des travaux d'entretien courant sont effectués très régulièrement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle. En 2017, de l'humidité a été repérée et des travaux d'assèchement ont été entrepris. Notre assurance est intervenue. Les travaux d'assainissement ont été poursuivis en 2018, notamment par la réfection complète des douches, soupçonnées d'être, pour partie, à l'origine des infiltrations. Les travaux d'assèchement ont été poursuivis. Le taux d'humidité est régulièrement surveillé et de nouvelles démarches seront entreprises en 2019 si nécessaire.

Des travaux liés aux aménagements extérieurs sont planifiés, notamment l'abattage du séquoia malheureusement planté trop près du bâtiment. Des plantations compensatoires seront effectuées de concert.

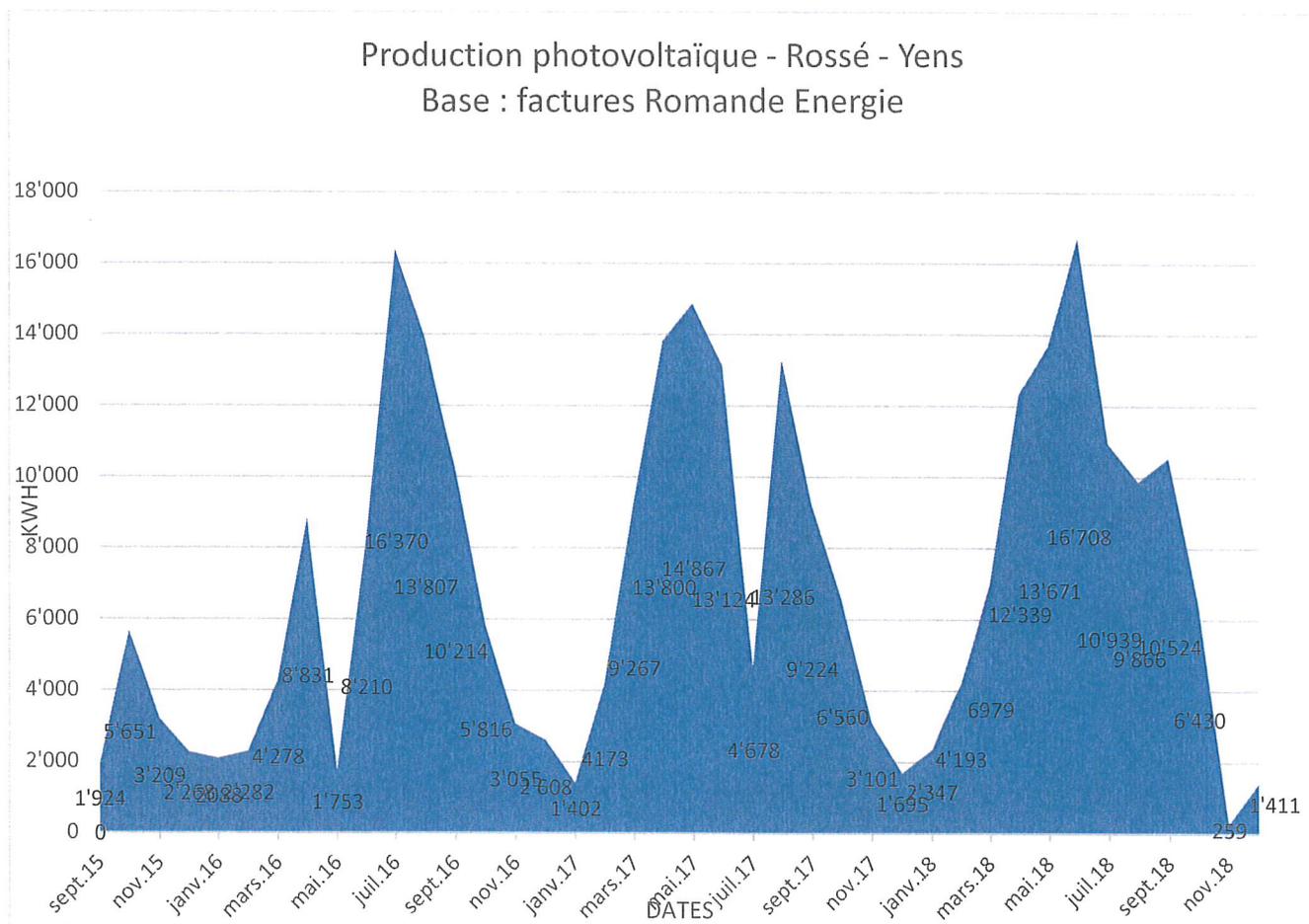
Le bâtiment accuse son âge et des travaux de réfection plus importants devront être réalisés dans les années à venir. A noter que la balance financière est positive, ce qui permettra de financer ces travaux.

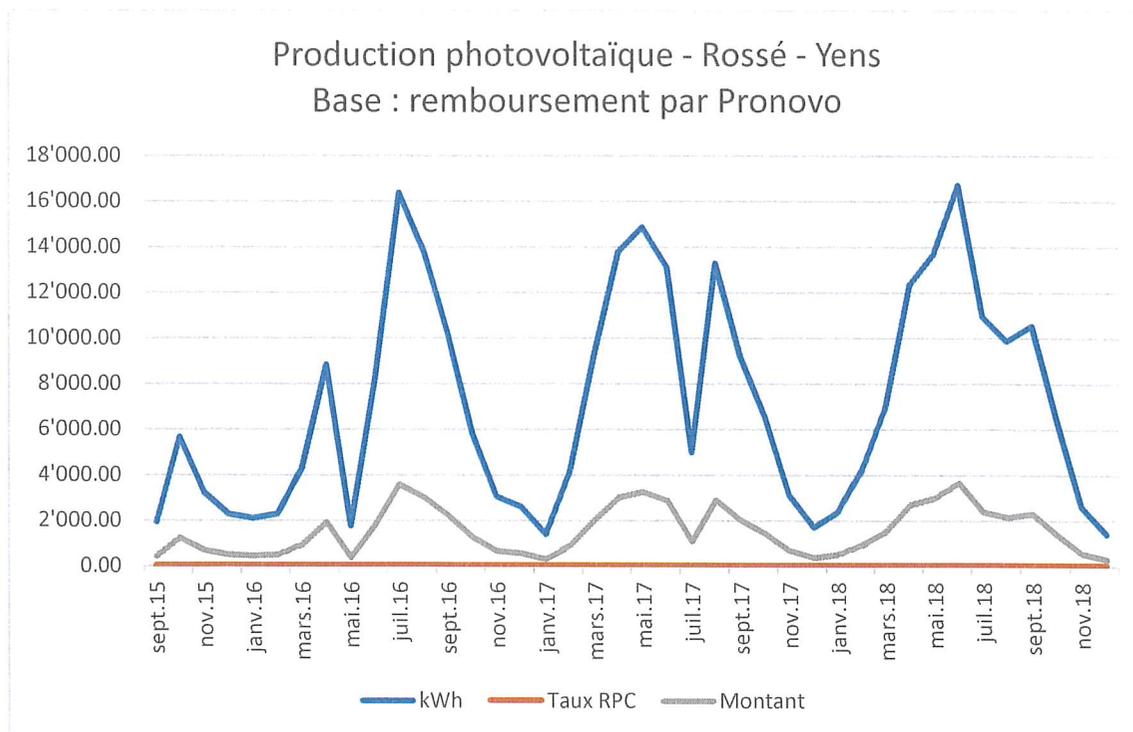
4.2.10 Garderie « Dame Tartine », UAPE, bâtiments scolaires du Rossé I et II et extérieurs

- La Municipalité rappelle que le taux de couverture (nombre de places offertes par rapport au nombre d'habitants) pour les accueils préscolaire et parascolaire est généreux.
- Au Rossé I, des travaux d'entretien courant sont effectués.
- Le bâtiment du Rossé II comprend une UAPE, gérée par l'AIRADT, avec une cuisine et une grande salle. L'accueil des enfants se déroule dans plusieurs salles entre le Rossé I et II, en fonction de l'âge des enfants. Au total, 84 places sont offertes. Les enfants qui y sont accueillis profitent également de la salle de rythmique et de la bibliothèque.

Pour mémoire, le Rossé II se compose de 6 salles de classes normales, 2 demi-salles, 1 salle arts visuels/sciences, 1 salle ACT, 1 salle de documentation/bibliothèque scolaire, 1 aula/salle de rythmique/salle de musique, 1 salle des maîtres et 1 bureau du doyen, 2 bureaux PPLS (psychologie/psychomotricité/logopédie en milieu scolaire), 1 économat et 1 local d'archives.

Sa toiture est faite de panneaux photovoltaïques et l'eau de pluie est récupérée.





- La société générale Batineg a poursuivi les travaux de suppression des défauts signalés à la réception de l'ouvrage ou survenus ultérieurement. La problématique liée à l'étanchéité de l'atrium paraît réglée. En revanche, des infiltrations sont survenues au sous-sol. En 2019, la Municipalité devra s'assurer que les travaux réalisés sur l'atrium sont de bonne facture et tenter de régler la problématique liée aux infiltrations dans la cave. D'autres travaux de suppression de défauts de moindre importance sont planifiés par Batineg en 2019.

Dans la foulée des travaux extérieurs planifiés aux abords de la salle polyvalente, des travaux d'aménagement extérieurs seront confiés à des paysagistes.

- Suite à la présentation du schéma directeur des déplacements au Conseil à fin 2016, la Municipalité a mandaté le bureau Transitec pour qu'il rende une étude sur les travaux de sécurisation des cheminements piétonniers à entreprendre. Le 30.04.2018, le projet de sécurisation des abords du collège a été présenté au Conseil. La Municipalité entend déposer un préavis en 2019 pour des travaux à l'automne.

4.2.11 Logements adaptés (pro memoria)

La Municipalité n'a pas réactivé le projet de construction d'appartements adaptés, qui permettraient à nos aînés, ayant perdu en autonomie, de rester au sein de notre village.

Pour mémoire, ce projet portait sur la construction d'un immeuble de 8 appartements adaptés par la Coopérative Cité Derrière qui se serait vu octroyer un Droit Distinct et Permanent (DDP) de superficie sur la parcelle communale RF No 586 (terrain sis au bas de l'immeuble de la Léchère).

4.3 ROUTES

- La Municipalité a présenté le préavis 2017-01 Demande de crédit de Fr. 865'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de la rue du Petit Carroz, ch. Sus-Vellaz ouest. Les travaux ont été réalisés en 2017 et en 2018 en raison du retard causé par les nombreuses oppositions. Le tapis final sera posé en été 2019, conformément aux recommandations.

- Schéma directeur des déplacements, état de la planification

La Municipalité a poursuivi ses travaux pour mettre en œuvre les mesures préconisées par le bureau Transitec dans le cadre de son rapport intitulé schéma directeur des déplacements. La priorité a été donnée aux alentours du collège. Il en est question ci-dessus.

En 2018, la Municipalité a donné mandats pour que soient engagées les démarches visant à créer une zone 30 km/h de la rue du Petit Carroz à l'ensemble du coteau de Sus-Vellaz, y compris le chemin de Chanta Merloz. Ce projet risque toutefois de connaître des retards car les riverains défavorables à la réalisation du PQ Muraz risquent de s'y opposer, nonobstant le fait que la mise en place de cette zone dans ce secteur se justifie par elle-même, que le PQ Muraz soit réalisé ou non, et qu'elle vise à améliorer la sécurité de l'ensemble des habitants du coteau.

En 2019, il conviendra également de lancer l'étude de la réfection de la route de la Gare, avec des aménagements au niveau du quartier de la Gare visant à améliorer la sécurité des piétons et ralentir les véhicules. Cette année, la Municipalité a rencontré le MBC à plusieurs reprises afin d'étudier les mesures à apporter pour renforcer l'attractivité de la gare de Yens et de son P+R. Elle entend poursuivre ces travaux en 2019 et établira certainement un avant-projet.

4.4 EAU POTABLE

Consommation d'eau potable de ces 13 dernières années :

Année	Habitants	Cultures maraîchères	AIEB	Zone artisanale	AVM	Total
-	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
2006	75'162	28'421	162'231	832	38'336	304'982
2007	72'722	31'369	135'910	689	39'291	279'981
2008	70'905	18'172	136'430	995	39'416	265'968
2009	75'945	23'558	114'134	1'184	40'666	255'487
2010	89'832	22'352	114'494	1'183	44'213	272'074
2011	76'258	32'989	106'696	1'012	41'425	258'380
2012	71'149	23'300	113'062	1'091	43'719	252'321
2013	77'405	17'154	115'133	993	42'019	252'704
2014	81'770	27'488	117'288	1'281	38'713	266'540
2015	94'460	37'681	143'463	1'340	38'208	315'152
2016	93'365	34'634	137'160	1'469	46'402	314'499
2017	90'895	36'921	99'217	1'150	53'636	281'819
2018	110'881	53'468	118'176	1'416	59'595	344'076

La Municipalité envisage le remplacement du réservoir de l'Ente, obsolète, par un coupe-pression à construire en amont. Ces travaux impliquent également une augmentation de la réserve incendie au réservoir de Pièce Beney, avec une automatisation de la vanne incendie.

Le recaptage de la source de la Teinture (source des fontaines) visant à pouvoir alimenter le réseau communal a fait l'objet d'une étude. La Municipalité devra décider en 2019 ou 2020, s'il est opportun d'aller de l'avant dans ce projet en tenant compte notamment du projet de gravière aux « Bougeries ».

Le bureau Miaz & Weisser a poursuivi son travail visant à constituer le dossier d'autocontrôle du suivi technique de nos infrastructures.

La Municipalité se doit de moderniser son réseau de distribution d'eau, notamment la chambre de vannes de Praz-Palud. Mandat a été donné au bureau Miaz et Weisser d'élaborer un projet. Un préavis sera présenté en 2019.

La question du traitement par ultraviolets de l'eau issue de la nappe a été reprise par la SAGEP car les études menées indiquent qu'il sera plus économique de mettre en place ce système dans les puits plutôt qu'au réservoir de Pièce-Beney.

4.5. EPURATION EU-EC

4.5.1 Plan des travaux pour le séparatif EU-EC

En 2014, la Municipalité a présenté au Conseil le préavis No 2014-01 intitulé « Modélisation et diagnostic de fonctionnement des collecteurs communaux » qui lui a accordé un crédit d'étude de Fr. 53'000.00 visant à supprimer les problèmes d'évacuation des EU de la commune.

Le bureau d'ingénieurs a rendu son rapport à fin 2015.

La Municipalité doit planifier les investissements possibles, en tenant compte notamment de l'importance de l'engagement financier que cela implique pour notre collectivité et également du fait que la mise en séparatif devra être terminée.

Quant à la mise en séparatif du Petit-Carroz, la Municipalité a présenté le préavis 2017-01 Demande de crédit de Fr. 865'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de la rue du Petit Carroz, ch. Sus-Vellaz ouest. Les travaux ont été réalisés en 2017 et en 2018 en raison du retard causé par les nombreuses oppositions.

Les travaux de mise en séparatif de la route du Carroz (partie inférieure) ainsi que de la rue Miéville doivent encore être réalisés.

4.5.2 Epuration communale : situation 2018

1	Données générales	Habitants
1.1	Etat de la population	
	Population au 31.12.2018	1'429
	Nombre d'habitants raccordés à la STEP	1'333
	Nombre d'habitants à raccorder à la STEP	7
	Nombre d'habitants non raccordables	89

4.6 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL

4.6.1 Bureau du Conseil intercommunal

Premier semestre 2018

Présidente : Mme Patricia Correira da,
Morges

Deuxième semestre 2018

Président : M. Jean-Michel Duruz
Echichens

Sommaire des décisions prises par le Conseil Intercommunal

Durant les séances tenues en 2018, le Conseil Intercommunal a décidé :

Le 14 mars 2018,

- D'accepter la demande d'adhésion de la Commune d'Echandens sous réserve de l'acceptation du Conseil communal d'Echandens.
- D'octroyer un crédit de Fr. 51'000.00 TTC, pour la réhabilitation de la conduite de refoulement « Caroline, No 54 » de la station de pompage du Petit-Bois sur la commune de Morges.
- D'octroyer un crédit de Fr. 152'000.00 TTC, pour l'étude complémentaire d'avant-projet pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP.

Le 27 juin 2018,

- D'adopter les comptes et le rapport de gestion 2017.
- D'octroyer un crédit de Fr. 200'000.00 TTC, pour la vidange et l'entretien des digesteurs de la STEP.

Le 26 septembre 2018,

- D'adopter le budget de l'exercice 2019.
- D'octroyer un crédit de Fr. 131'000.00 TTC, pour la réhabilitation du collecteur « Longemale, No 62 » sur la Commune d'Echichens.

Le 12 décembre 2018,

- D'octroyer un crédit de Fr. 103'000.00 TTC pour le déplacement du collecteur « Doublage Venoge rive droite, No 74 » sur les Communes d'Ecublens et de Denges.
- D'octroyer un crédit de Fr. 155'000.00 TTC, pour le déplacement et la réhabilitation du collecteur « Centre, No 60 » sur les Communes d'Echichens et de Morges.
- D'octroyer un crédit de Fr. 850'000.00 TTC pour le déplacement des collecteurs « Caroline, No 54 et Longeraie-Parc, No 102 » dans le parc des sports sur la Commune de Morges.

4.6.2 Représentants communaux au Conseil Intercommunal

- M. Gérard Zbinden, Conseiller communal.
- M. Jonathan Lüthi, Municipal.

4.6.3 Comité de Direction

- M. Christian Maeder, Président, Ecublens.
- M. Jean-Jacques Aubert, Vice-Président, Morges.
- M. Salvatore Guarna, Membre, Tolochenaz.
- M. Jérôme Azau, Membre, Prévèrenge.
- M. Bernard Perey, Membre, Denens.

4.7 GAZ NATUREL

Le réseau est géré par Cosvegaz SA et Energiapro SA. Aucune remarque particulière.

5. DICASTERES DE MADAME CHARLOTTE HUBERT, MUNICIPALE

5.1 ASISE

5.1.1 Préambule

L'ASISE a été créée le 20 décembre 2011. Cette association regroupe les communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Villars-sous-Yens et Yens.

L'année 2018 a été marquée par l'inauguration du nouveau collège de Denens, avec la création de la salle de rythmique et la classe ACT/ACM, ainsi que le début de la construction de la piscine publique et scolaire à Saint-Prex. Durant cette année, nous avons changé de directeur, Monsieur Patrick Uebelhart ayant pris sa retraite au 30 avril 2018. Il a été remplacé par Monsieur Jean Cuénot au 1^{er} mai 2018. Au 1^{er} octobre 2018, 1'127 élèves (2017 : 1'137) étaient scolarisés dans l'établissement scolaire de Saint-Prex et environs dont l'ASISE répond aux obligations communales.

5.1.2 Comptes

Le total des charges refacturé aux communes de l'ASISE se monte à Fr. 6'136'651.80 pour 2018 contre Fr. 6'169'342.00 au budget 2018 et Fr. 5'760'641.15 pour les comptes 2017. Le total de ces charges est divisé en quatre catégories qui se basent sur les éléments suivants :

- Administration et dépenses générales, calculées selon le principe du prix coûtant.
- Coûts financiers des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté à travers le préavis No 2011-03.
- Coûts d'exploitation des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté à travers le préavis No 2011-03.
- Coûts des transports scolaires, calculés selon le principe du prix coûtant.

Les charges d'administration et dépenses générales, les coûts financiers et les coûts d'exploitation sont répartis entre les communes pour moitié en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2018 et pour moitié en fonction du nombre d'élèves, basé sur la moyenne entre le 1^{er} octobre 2017 et le 1^{er} octobre 2018. Les coûts des transports scolaires pour le raccordement sont répartis selon la méthode précitée, ceux du secondaire pour moitié (mais au maximum Fr. 108'000.00) à charge de la commune de Saint-Prex, le solde selon la méthode précitée entre les autres communes et les coûts du primaire sont refacturés uniquement aux communes concernées.

La fiduciaire PwC (« PricewaterhouseCoopers) a procédé à la révision des comptes de l'ASISE du 11 au 15 mars 2019. Elle n'a pas émis de commentaires particuliers.

Administration et dépenses générales

Comptes 2018 : Fr. 624'758.25

Budget 2018 : Fr. 717'650.00

Comptes 2017 : Fr. 771'689.70

Cette catégorie comprend les frais des autorités, de l'administration des écoles, du mobilier scolaire, des devoirs surveillés, de la bibliothèque, du service dentaire, des sports et camps, des cantines et d'autres activités faites dans le cadre des écoles.

Coûts financiers des locaux scolaires

Comptes 2018 : Fr. 2'645'316.00

Budget 2018 : Fr. 2'642'235.00

Comptes 2017 : Fr. 2'341'184.00

Ces coûts comprennent un amortissement du bâti scolaire sur 30 ans ainsi qu'un intérêt financier calculé à un taux interbancaire sur 10 ans + une marge de 0.5 %. Il est ensuite divisé par deux et est appliqué sur la valeur initiale nette des immeubles. Le taux est revu tous les 10 ans pour chaque objet. Le centre sportif du Cherrat ainsi que le collège de Denens ont été comptabilisés sur une année entière (2017 : 4 mois pour le centre sportif du Cherrat et 2 mois pour le collège de Denens).

Coûts d'exploitation des locaux scolaires

*Comptes 2018 : Fr. 2'369'186.00 Budget 2018 : Fr. 2'353'457.00
Comptes 2017 : Fr. 2'145'959.80*

Ces coûts représentent le loyer versé aux communes propriétaires du bâti scolaire sur la base de Fr. 10'000.00 par classe de cours pour les charges et Fr. 2'500.00 par classe de cours pour l'entretien courant.

L'utilisation des salles effectives est transmise par la direction de l'établissement et seuls les locaux utilisés sont facturés.

Coûts des transports scolaires

*Comptes 2018 : Fr. 497'391.55 Budget 2017 : Fr. 456'000.00
Comptes 2017 : Fr. 501'807.65*

La répartition des coûts se fait selon les années scolaires, soit 40 % de la facture sur le premier semestre scolaire d'août à décembre et 60 % sur le 2^{ème}, de janvier à juillet, soit sur l'exercice comptable suivant.

La répartition des coûts 2018 s'est effectuée sur la base des années scolaires 2017/2018 et 2018/2019.

5.1.3 Comité de direction ASISE

Composition du CoDir

- Commune de Denens : M. Thierry Gilgen, Municipal.
- Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Margarita Pache, Municipale, Vice-présidente.
- Commune de Saint-Prex : Mme Carine Tinguely, Municipale.
M. Stéphane Porzi, Municipal.
- Commune de Yens : Mme Charlotte Humbert, Municipale,
Présidente.
- Commune de Villars-sous-Yens : M. Daniel Leuba, Syndic

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2018, le CoDir a tenu 8 séances plénières, 1 séance extraordinaire avec toutes les municipalités pour traiter du projet de piscine à Saint-Prex et 2 séances du Conseil Intercommunal ASISE à Lussy-sur-Morges.

Les séances du CoDir ont eu lieu, pour l'essentiel, à la salle du Conseil communal de Yens. Elles sont régies par un ordre du jour. Les séances CoDir font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'ASISE.

La présence du Directeur des écoles a été régulièrement sollicitée pour les séances usuelles tenues par le CoDir en 2018.

Activités en 2018

Le 1^{er} février s'est tenu une séance extraordinaire avec toutes les municipalités des cinq communes pour obtenir l'accord formel de chacune pour la construction de la nouvelle piscine scolaire et publique de Saint-Prex.

Le 28 avril a eu lieu l'inauguration de l'agrandissement du collège de Denens. Cette date a également été retenue pour remercier M. Uebelhart qui a fait valoir son droit à la retraite. M. Jean Cuénot a pris la direction de l'établissement en tant que nouveau directeur et a commencé son activité le 1^{er} mai.

Comme chaque année, les enseignants ont été conviés à un repas le dernier vendredi avant les vacances d'été. Cette année, la commune de Villars-sous-Yens l'a organisé.

Une délégation du CoDir a également été présente à la cérémonie des promotions qui s'est tenue le 5 juillet 2018. Monsieur Porzi, Municipal à Saint-Prex, a représenté l'ASISE lors de cette cérémonie et a adressé les salutations des autorités.

La rentrée scolaire 2018 s'est bien déroulée. On dénombre 1127 élèves répartis dans 60 classes.

Suite aux nombreuses réactions des parents concernés par le changement d'enclassement des enfants de Lussy-sur-Morges et Villars-sous-Yens, de Yens à Saint-Prex, lié à des effectifs trop importants à Yens, la direction de l'établissement a décidé de maintenir le statu quo.

13 écoliers ont été accueillis dans les administrations communales de Yens et de Saint-Prex pour la journée « Osons tous les métiers ».

Les parents du Conseil d'Etablissement ont proposé une conférence donnée le 6 novembre au Vieux-Moulin à Saint-Prex, par Monsieur Niels Weber, psychologue et gamer, sur le thème « enfants + écrans = danger ». Cette dernière a été un vrai succès.

Au niveau des sujets importants traités par le Codir on peut citer :

- Financement par l'ASISE de la part scolaire de la nouvelle piscine de Saint-Prex.
- Proposition d'un nouveau règlement pour le Conseil Intercommunal.
- Traitement de la problématique du financement des camps de sports à la suite de l'arrêt du Tribunal Fédéral.
- Etude et dépôt de préavis pour le calcul de nouveaux loyers pour les salles de classes, les salles spéciales et les salles de gymnastique à partir du 1er janvier 2019.
- Achat pour un montant de Fr. 30'000.00 de mobilier scolaire pour une classe supplémentaire à Denens à la rentrée 2018 et de deux tableaux blancs interactifs (TBI) au Cherrat III.
- Mise en place d'un tutorat au sein de l'établissement.
- Les transports scolaires ont été optimisés et le nombre de bus dévolus à l'ASISE est passé de 4 à 3. Le 14 novembre, le CoDir a reçu des représentants des MBC pour la présentation du budget et faire le point sur les transports.
- Le protocole neige a été revu entre la direction de l'établissement et les municipalités concernées.

Le Codir tient à relever la bonne collaboration qui existe entre les membres et la volonté partagée d'offrir à nos élèves des conditions optimales à leur apprentissage.

Il exprime également toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour leur soutien, la confiance témoignée et les décisions prises au cours de l'année écoulée.

Il remercie également tous les membres du Conseil d'Etablissement pour leur engagement et leurs idées et félicite le groupe parents pour la mise sur pied de la conférence à Saint-Prex qui a remporté un grand succès.

Le CoDir remercie la direction de l'établissement ainsi que toutes les personnes qui œuvrent à assurer un enseignement de qualité et à apporter un environnement idéal à nos élèves.

Enfin, le CoDir remercie Madame Véronique Grandjean, secrétaire du CoDir, du Conseil Intercommunal et du Conseil d'Etablissement pour son travail et sa collaboration. Il accueille également Madame Françoise Vuille, qui reprend l'intégralité des fonctions de secrétariat au 1er janvier 2019.

5.1.4 Conseil Intercommunal ASISE (CI)

Composition du CI

- Président : M. Bernard Perey, Syndic de Denens
- Vice-président : M. Daniel Mosini, Syndic de Saint-Prex
- Secrétaire : Mme Véronique Grandjean

- Commune de Denens, délégués communaux : Mme Chantal Bögli et M. David Richir

- Commune de Lussy-sur-Morges, délégués communaux : Mmes Anne Hélène Fontannaz, Helen Mudry et M. Christophe Wulliamy

- Commune de Saint-Prex, délégués communaux : Mmes Concetta Pino, Sophie Rouquette Studer, MM. Frédéric Berthoud, Feu Roger Burri et Philip Langer

- Commune de Villars-sous-Yens, délégués communaux : MM. Henry Bercioux, Olivier Lacôte et Guy Chapalay

- Commune de Yens, délégués communaux : Mmes Céline Müller, Sabina Hansen et M. Manuel de Sousa

- Scrutateurs : MM. Frédéric Berthoud et Henry Bercioux
- Scrutateurs-suppléants : Mmes Helen Mudry et Céline Müller

- Membres de la Commission de gestion et des finances : MM. David Richir, Guy Chapalay, Mmes Helen Mudry, Concetta Pino et Céline Müller

- Membres-suppléants de la Commission de gestion et des finances : MM. Henry Bercioux et Philip Langer

Préavis déposés en 2018

- No 2018-01 Rapport de gestion et comptes 2017
- No 2018-02 Adoption du règlement du CI
- No 2018-03 Adoption du budget 2019
- No 2018-04 Barème du coût des bâtiments et installations scolaires

Sommaire des décisions prises par le CI

Les préavis 2018 déposés par le CoDir ont été approuvés par le CI au cours des deux séances tenues les 26 avril et 4 octobre 2018.

Remarques et vœux exprimés par la Commission de gestion

Les membres de la Commission de gestion ASISE ont relevé la qualité du rapport de gestion et la forte implication des membres du CoDir.

5.1.5 Conseil d'Etablissement ASISE (CET)

Composition du CET

- Présidente : Mme Margarita Pache, Municipale à Lussy-sur-Morges.
- Vice-président : M. Jérôme Ricca, Représentant des professionnels.
- Secrétaire : Mme Véronique Grandjean.
- Représentants des autorités intercommunales : Mmes Marlyse Dutoit, Anouk Gäumann, Helen Mudry, Margarita Pache et Carine Tinguely.
- Parents d'élèves fréquentant l'établissement : Mmes Aline Haenni, Anne-Sophie Fournier Gaillard, Sophie Gosselin, Béatrice Montserrat et M. Frédéric Berthoud.
- Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement : Mmes Nathalie Bataillard, Carole Kaiser, Laura Gremaud et MM. Ernesto Carillo, Carmelo Todaro.
- Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement : Mmes Danielle Maréchaux, Karine Bugnon, Marie-Anne Luthi et MM. Jérôme Ricca, Jean Cuénot.

Activités du CET

Le CET s'est réuni deux fois en 2018.

M. Cuénot, nouveau directeur des écoles est entré en fonction le 1^{er} mai 2018.

Le CET a été informé qu'il n'y a aucune directive cantonale sur l'usage des natels.

Les parents organisent une conférence le 6 novembre 2018 avec Niels Weber, gamer et psychologue. Le thème est « enfants + écrans = danger ».

5.2 FAJE – OFAS

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants, outre le rôle d'organisme subventionneur, a la responsabilité de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande ainsi que de coordonner et

favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour, notamment en fixant des objectifs (art. 41 LAJE).

L'art. 50 LAJE relatif au subventionnement des réseaux et structures par la FAJE permet d'ajouter au subventionnement ordinaire (masse salariale du personnel éducatif et salaire des coordinatrices) d'autres catégories de subventionnement à caractère incitatif.

Les communes organisent un accueil collectif parascolaire primaire selon les modalités suivantes :

Pour les enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 4^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi;

Pour les enfants scolarisés en 5^{ème} et 6^{ème} année primaire, un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi, y compris le mercredi après-midi en cas de besoins avérés;

Pour les enfants scolarisés en 7^{ème} et 8^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi.

Pour l'accueil parascolaire secondaire, les communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi.

OFAS – Office fédéral des assurances sociales

L'OFAS est compétent, au niveau fédéral, pour les questions relatives à la famille, à l'enfance, à la jeunesse, à la vieillesse et aux relations entre les générations, ainsi que pour les questions de politique sociale en général.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est entrée en vigueur le 1er février 2003. Il s'agit d'un programme d'impulsion d'une durée limitée visant à encourager la création de places d'accueil pour les enfants et ainsi permettre aux parents de mieux concilier famille, travail ou formation.

5.3. AFFAIRES SOCIALES

5.3.1 Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile (AVASAD) est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique **d'aide et de soins à domicile**, ainsi que des mesures en matière de **promotion de la santé et de prévention**. Elle est composée d'une Direction générale et de 7 associations et fondations régionales. Pour notre village, il s'agit la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention.

L'aide et les soins à domicile permettent aux personnes dépendantes ou atteintes durablement ou non dans leur santé de maintenir ou de retrouver la plus large autonomie possible chez elles. Elle a aussi également pour mission d'accompagner la fin de vie des personnes suivies et le processus de deuil de leur entourage.

Pour ce faire, elle fournit des prestations visant à :

- Promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé.
- Maximiser leur niveau d'autonomie.
- Maintenir leur intégration sociale.
- Faciliter l'appui de leur entourage.

Le CMS de Saint-Prex dessert les communes d'Allaman, Buchillon, Bussy-Chardonney, Denens, Etoy, Lully, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Villars-sous-Yens et Yens.

En 2018, 739 repas chauds ont été livrés à 6 bénéficiaires.

La contribution annuelle 2018 est de Fr. 94.00 par habitant (Fr. 93.00 en 2017).

5.3.2 Facture sociale

Les communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « facture sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la facture sociale.

Les régimes sociaux composant la facture sociale sont au nombre de six :

- Prestations complémentaires à domicile et hébergement;
- Assurance-maladie;
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage;
- Subventions et aides aux personnes handicapées;
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales;
- Bourses d'études et d'apprentissage.

La facture sociale est auditée annuellement par le Contrôle cantonal des finances (CCF) et c'est sur la base de ce rapport que le Conseil de politique sociale (CPS) vérifie la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la facture sociale.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et plus précisément son Secrétariat général, est en charge du calcul et de la facturation aux communes. La répartition entre les communes est basée sur la classification communale, d'abord provisoire, puis définitive, établie par le Service en charge des communes et du logement (SCL).

5.3.3 ARASMAC - Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay

L'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay) est une association de communes au sens des Art. 112 et ss de la Loi sur les Communes. Elle est composée des 62 communes du district de Morges qui affiche 82'632 habitants (au 31.12.2018). Chaque commune est représentée par un membre de sa Municipalité délégué au Conseil Intercommunal (Législatif). Le Comité de direction (Exécutif) est composé de 6 membres également issus des communes du district et d'un/e Président/e, élus par le Conseil, pour la durée de la législature. Le Conseil Intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'adoption du budget et l'approbation des comptes et de la gestion.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les Communes-membres :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes, y compris la relation avec la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp), CSR.
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances sociales (RAAS), AAS.

Les montants suivants ont été versés par la commune de Yens en 2018:

Revenu d'insertion RI :	Fr. 0.70 par habitant
Espace prévention Région Morges :	Fr. 1.50 par habitant
Agence d'assurances sociales :	Fr. 24.92 par habitant

5.4 ECOLES

5.4.1 Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs (ASISE)

Pour la rentrée 2018-19, 16 classes ont été ouvertes dans deux villages, 4 à Denens pour 78 élèves (58 en 2017) et 12 à Yens pour 230 élèves (246 en 2016).

24 enseignantes, dont certaines à temps partiel, sont engagées pour dispenser les cours à Yens et à Denens.

La répartition des classes et des enseignantes à Yens est la suivante :

Nom de la classe	Nom des enseignants	Effectif global	Effectif par voie
1-2P/Y1	Karine Bugnon-Poisard Véronique Chollet	16	9 élèves en 1P 7 élèves en 2P
1-2P/Y2	Véronique Chollet Carole Parente	17	10 élèves en 1P 7 élèves en 2P
3P/Y	Sylvie Cavin Yvonne Chamorel	19	19 élèves en 3P
4P/Y	Maeva Bonadei Yvonne Chamorel	18	18 élèves en 4P
5P/Y1	Thabata Castro Loriane Perreten	24	24 élèves en 5P
5P/Y2	Noémie Soumahoro Anouck König	24	24 élèves en 5P
6P/Y1	Charlotte Rossi Loriane Perreten	19	19 élèves en 6P
6P/Y2	Delphine Crettaz Isabelle Caloz	19	19 élèves en 6P
7P/Y1	Doriana di Biase	15	15 élèves en 7P
7P/Y2	Alexiane Reymond	15	15 élèves en 7P
8P/Y1	Kathleen Lier	23	23 élèves en 8P

Les cours de sports facultatifs sont à nouveaux proposés pour le premier semestre de l'année scolaire, à savoir du jiu-jitsu et du yoga.

A Yens, les devoirs surveillés des 7P et 8P ont lieu le mardi et le jeudi midi, avec une fréquentation limitée à une séance hebdomadaire par élève sauf exception.

5.5. ANIMATION VILLAGEOISE

5.5.1 Union des Sociétés Locales (U.S.L.)

A but sportif ou culturel, les sociétés locales informent volontiers sur leurs activités et se réjouissent d'accueillir de nouveaux membres. Des soirées, des concerts ou des spectacles sont régulièrement organisés par les sociétés actives tout au long de l'année dans notre village.

La Municipalité remercie toutes les sociétés locales pour leur engagement et leur dévouement.

5.5.2 Yens Animation Culturelle (YAC)

Le YAC a proposé de nombreux événements en 2018, avec notamment :

- Un concours photos 2018/2019 réservé aux juniors
- La Fête des voisins le 25 mai
- Le 20 septembre Erwin Egger a tenu une salle polyvalente en haleine en nous présentant les dangers sur les plantes invasives. Cette conférence a été suivie d'une visite sur le terrain le 22 septembre.
- Conférence – diaporama sur le peintre Albert Anker le 16 novembre
- Pour la première fois à Yens, les Fenêtres de l'avent ont connu un énorme succès
- Et pour terminer l'année en beauté, les contes pour enfants par Casilda Regueiro à la salle du Conseil le 8 décembre.

5.6 AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE

Paroisse de Saint-Prex, Lussy-sur-Morges, Vufflens-le-Château

Il n'y a eu ni modification, ni changement significatif durant l'année 2018.

Paroisse catholique de Morges

Il n'y a eu ni modification, ni changement significatif durant l'année 2018.

5.7 AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine

En 2018, le Comité de Direction de l'AIRADT est composé comme suit :

Commune de Yens :	Mme Charlotte Humbert et M. Manuel de Sousa, Municipaux
Commune de Denens :	M. Philippe Hugli, Municipal
Commune de Lussy-s/Morges :	M. Stéphane Masini, Municipal
Commune de Villars-sous-Yens :	M. Daniel Leuba, Syndic et Président du Comité

Le CoDir a tenu 8 séances plénières au cours de l'année 2018, une séance extraordinaire concernant les loyers et 2 séances du Conseil Intercommunal. Chaque séance fait l'objet d'un

procès-verbal établi par la secrétaire, Mme Véronique Grandjean, conformément à la Loi sur les communes.

L'activité boursière est assumée par Mme Danièle Jordan, boursière de la Commune de Yens.

Le Réseau d'accueil Dame Tartine compte 66 places d'accueil autorisées en préscolaire (22 à Lussy et 44 à Yens). 123 places en parascolaire (87 à Yens et 36 à Denens), ainsi que 35 en milieu familial pour 7 accueillantes. Le personnel éducatif (sans la direction) compte 19,9 EPT (emplois plein-temps) et 0,6 intendance.

Le nombre d'enfants accueillis au 31 décembre 2018 est de :

Site de Lussy : 26 enfants dont 12 fratries
Site de Yens : 51 enfants dont 22 fratries
AMF : 31 enfants dont 7 fratries
UAPE Denens : 47 enfants dont 25 fratries
UAPE Yens : 112 enfants dont 47 fratries

Nombre d'enfants au total : 267

Leur provenance : Denens : 41 / Lussy-sur-Morges : 50 / Villars-sous-Yens : 38 / Yens : 131 / inter-réseaux : 7

Le Comité de direction a notamment traité les points suivants :

- Création d'un nouveau site internet "dame-tartine.ch";
- Validation des processus du SCI, système de contrôle interne (maîtrise des finances) avec le concours de la fiduciaire GRF;
- Discussion et validation des loyers UAPE au 01.01.2019 (Denens et Yens – tarif identique 235.00/m²);
- Adoption des comptes 2017;
- Etablissement du budget 2019;
- Discussion et mise en place du nouveau cadre de référence de l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP);
- Adaptation des salaires au 01.01.2019 et adoption du nouveau taux de cotisations LPP pour le personnel.

Le CoDir tient à relever le bon fonctionnement des structures du Réseau d'accueil et remercie très sincèrement tout le personnel pour l'excellent travail accompli pour le plus grand bien des enfants qui fréquentent le Réseau d'Accueil, tant au niveau du préscolaire que du parascolaire.

Il remercie particulièrement la directrice du Réseau d'Accueil, Mme Schaad, pour son engagement tout au long de l'année. Sa reconnaissance va également à Mme Grandjean, pour ses excellents comptes-rendus et sa perspicacité, ainsi qu'à Mme Jordan pour la bonne tenue des comptes. Enfin, il exprime toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour leur soutien et la confiance témoignée au cours de l'année écoulée.

Rapport d'activité de la Direction de Dame Tartine

CHIFFRES CLES 2018 :

Personnel et places d'accueil :

Collectif :

19.9 emplois plein temps d'éducatif tous sites confondus (pré et parascolaire) et 0,6 EPT intendance.

Places offertes : Préscolaire : 66 places / Parascolaire : 123 places.

Familial :

7 AMF et 35 places d'accueil.

Administration : 1 EPT direction et 0,5 EPT assistante.

Heures facturées :

104'443 heures facturées en collectif préscolaire;

7'415,13 heures facturées en familial;

68'029,05 heures facturées en parascolaire.

Nombres d'enfants accueillis (décembre 2018) :

Toutes structures confondues : 267 enfants.

Nombre d'enfants de 0 à 12 ans sur le territoire de l'AIRADT (31.12.2018) :

553 enfants.

Ainsi presque la moitié des enfants résidant sur le territoire de l'AIRADT utilise les structures d'accueil de jour.

Structures parascolaires :

A la rentrée scolaire 2018, l'UAPE de Denens a augmenté sa capacité d'accueil à 36 places les midis (24 en 2017), 12 les matins et 24 les après-midis pour les H1 à H4. A Yens, comme l'année précédente, nous offrons 87 places réparties entre les H1 et H8.

Force est de constater que la prestation du midi est « prise d'assaut ». En revanche, les après-midis et les matins sont moins fréquentés. Cela nous a permis de concentrer nos équipes éducatives sur la période de midi et un peu moins sur les autres périodes de la journée.

Dans le cadre des fenêtres de l'Avent de Yens, nous avons organisé, début décembre, un apéritif végétal pour les familles, en collaboration avec une maman nutritionniste de formation. Les enfants ont cuisiné avec les équipes éducatives et l'intervenante et ont accueilli leurs parents en leur faisant déguster leurs plats.

Nous avons pris en charge les enfants durant quelques semaines pendant les vacances scolaires. En été et en automne, les camps ont eu lieu sur le site de Denens. A l'occasion d'un de ces camps, nous avons organisé un Koh Lanta qui a rencontré un franc succès. Cependant, nous devons nous rendre à l'évidence que plus les années passent, moins ces camps sont fréquentés. Nous avons en effet une moyenne de 10 enfants par jour sur tous les camps alors que nous ouvrons 36 places.

Structures préscolaires :

Nous avons ouvert un deuxième groupe de grands à Yens et nous accueillons désormais 14 trotteurs, 10 bébés et 20 grands.

Une fête de l'été a été organisée avec les familles accueillies au sein des sites préscolaires dans le jardin à Yens de même que notre habituel petit déjeuner de Noël des familles, à Yens et à Lussy.

La traditionnelle course d'école pour les plus grands « nous a fait voir du pays comme on dit chez nous ». A Lussy, nous sommes allés à la « fontaine des Joncs » à Lully et à Yens, nous nous sommes rendus à Pizy.

Nous avons travaillé lors des colloques mensuels le projet éducatif et divers thèmes avec les équipes éducatives.

Structure de coordination :

L'équipe d'accueillantes est répartie entre 2 villages, Yens & Villars-sous-Yens. Au 31.12.2018, sept accueillantes et une coordinatrice composaient cette équipe. Nous nous sommes rencontrés régulièrement; pour les colloques du mercredi une fois tous les deux mois environ.

Dans le cadre des fenêtres de l'Avent, l'accueil familial de jour a proposé également un moment convivial à partager avec les familles.

Comptes :

Les dépenses au chapitre 30 « Autorités et personnel » sont très légèrement inférieures au budget (CHF 2'225'485,60 au lieu de CHF 2'235'600,00), mais en augmentation par rapport à l'exercice précédent (CHF 2'121'213,10). Cela est essentiellement dû à l'ouverture de places supplémentaires à Denens et dans le préscolaire. Ces éléments étaient connus au moment de l'élaboration du budget et les dépenses ont été maîtrisées durant l'année écoulée.

Notre participation au Réseau AJEMA, selon convention, a été plus importante que prévue. S'il est très difficile de faire des projections une année en avance, force est de constater que nous avons sous-estimé ce poste au vu des comptes 2017 !

Les revenus, à savoir la part des parents et des communes pour le parascolaire, ainsi que les subventions sont plus élevés et permettent ainsi de réduire de manière sensible la part au déficit des communes. La stabilité de l'offre doit nous permettre, pour les années à venir, d'établir des budgets plus proches de la réalité.

L'exercice 2018 se conclut ainsi de manière positive par rapport au budget. Ce résultat a pu être atteint grâce à une bonne occupation des structures, à une maîtrise des coûts et à des subventions en augmentation (27 % des traitements du personnel éducatif, alors que le taux connu au moment d'établir le budget était encore de 25 %).

5.8 ARCAM

L'Association de la région de Cossonay - Aubonne - Morges est l'organisme de développement régional et regroupe actuellement 62 communes du district de Morges et des membres privés (entreprises, associations, particuliers) de la région.

L'objectif principal de l'ARCAM est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, des équipements et des services. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des habitants du district afin de répondre à leurs besoins.

L'ARCAM apporte aussi un soutien à tous les acteurs économiques de cette région. Enfin, elle traite également des problématiques liées à l'aménagement du territoire. Elle propose également chaque année à ses communes-membres un programme de formation.

Ci-dessous, un aperçu des divers programmes, activités et prestations proposées par l'ARCAM :

- Programme de développement de l'espace rural (PDER).
- Prestations aux entreprises; l'ARCAM offre des services et des conseils directs, neutres et gratuits aux entreprises suisses et étrangères.
- Park + Regio; le Projet de P+R régional a pour objectif de favoriser le transfert modal au travers du développement d'un concept régional de stationnement P+R.
- Formation aux communes; l'ARCAM propose chaque année à ses communes-membres un programme de formation.
- Membres institutionnels; l'ARCAM peut compter sur le soutien des communes qui couvrent son périmètre d'actions.

La cotisation ordinaire annuelle se monte à 8.30 par habitant, montant inchangé depuis la création de l'ARCAM en 2009.

6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL

6.1 DECHETTERIE

Nous avons renouvelé le contrat de collaboration avec l'entreprise Birchler Récupération Sàrl, Etoy.

Courant 2018, nous avons fait réparer les 4 bennes de 35m³ pour un montant de Fr. 10'600.00.

Les déchets ligneux sont broyés et mélangés avec les gazons et les "biodéchets" puis compostés deux fois par an par l'entreprise SBZ de Cuarnens, spécialisée dans le compostage.

Après broyage et transport des déchets ligneux sur la place de l'ERM, SBZ se charge de brasser le compost jusqu'à maturité et finalement de l'épandre sur les champs.

Bien que le nombre d'habitants ait augmenté de façon significative, il est à souligner que l'accès à la déchetterie est relativement fluide. Les heures d'ouverture ont été élargies le mercredi après-midi, afin de répondre aux demandes.

Divers déchets, comparaison sur deux ans

	2017		2018	
	Tonnes	Coûts HT	Tonnes	Coûts HT
Déchets encombrants	35.36	11'941.65	30.26	8'895.70
Métaux – Ferraille	17.76	1'100.00 (forfait)	20.50	1'100.00 (forfait)
Papier – Carton	86.06	6'860.00	82.33	4'655.20
Verre	66.30	2'960.00 (forfait)	55.12	2'960.00 (forfait)
"Biodéchets"	68.41	8'865.95	129.86	15'583.20
Bois de démolition	38.03	6'893.85	38.86	5'511.00
OREA, Appareils électro. et déchets spéciaux ménagers	6.66		3.31	

Montants des rétrocessions 2018

- Ferraille Rétrocession annuelle Fr. 1'236.00
- Papier Rétrocession annuelle Fr. 3'483.30
- Verre Rétrocession annuelle Fr. 6'033.30
- PET Rétrocession annuelle Fr. 216.80

La collecte de 4'356 kg de PET a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement :



**ENVIRON 13068 KILOGRAMMES
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 4138 LITRES
DE PÉTROLE**

6.2 VOIRIE

Ordures ménagères comparaison sur cinq ans :

	Tonnes	Coût total	Habitants Au 31.12	Coût Par habitant	KG Par habitant
Année		Fr		Fr	
2014	160.17	56'011.30	1'327	42.21	120.70
2015	163.72	57'253. 00	1'405	40.74	116.52
2016	167.47	56'865.65	1'388	40.96	120.65
2017	166.89	56'692.75	1'395	40.64	119.63
2018	176.32	59'902.70	1'429	41.90	123.38

Déchets carnés

Conformément aux articles 27d à 27l sur l'Ordonnance relative aux déchets d'animaux du 3 février 1993, la Municipalité refacture les coûts d'incinération aux propriétaires d'animaux concernés.

6.3 VALORSA / CRIDEC

Depuis 1969, la société VALORSA, située à Penthaz, a reçu le mandat au travers d'une convention d'aider notre commune à gérer ses déchets. Comme les 100 autres actionnaires situés entre l'Ouest Lausannois et la Vallée de Joux, notre commune dispose ainsi d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions, afin d'éliminer les déchets en respectant la législation. Actionnaire de VALORSA, la Commune a tout intérêt à en être cliente pour les déchets urbains recyclables.

VALORSA collabore avec la DGE et les 8 autres entités vaudoises en charge des déchets. Les Présidents des Conseils d'administration et les Directeurs se rencontrent plusieurs fois

par année, afin de coordonner leurs actions et trouver les meilleures solutions, tant au niveau des coûts que des politiques de gestion des déchets et surtout de la communication.

Notre Commune a reçu de nombreuses informations au courant de l'année et a pu profiter des conseils avertis de l'équipe de Valorsa qui compte 5 collaborateurs administratifs et 10 collaborateurs gestionnaires de déchets. La surveillance des sacs taxés, les projets de déchetterie ainsi que les autopsies des poubelles font partie de ces prestations gratuites pour les actionnaires.

VALORSA a participé aux comptoirs régionaux de Cossonay et d'Echallens avec un stand traitant des flaconnages, nouvelle filière de déchets. Ces événements et d'autres présences lors de manifestation (slow-up de l'Ouest, Ecole à Echallens...) ont permis d'aller à la rencontre de la population en informant sur les déchets urbains.

Comme toutes les Communes suisses, nous devons transmettre chaque année au Canton et à la Confédération, les tonnages de déchets collectés sur notre territoire. Les 101 Communes actionnaires ont chargé Valorsa de rassembler ces données. Un contrôle minutieux est effectué notamment pour les déchets comme le verre qui donnent droit à la rétrocession de la taxe anticipée de recyclage (TAR). Pour simplifier la transmission et la saisie des données, Valorsa et deux autres périmètres ont développé une plateforme internet. Cet outil statistique nous permet également de voir l'évolution de chaque filière sur une période de 10 ans; tous les chiffres sont dès maintenant facilement à notre disposition. De plus, via cette plateforme, notre Commune peut comparer sa production de déchets avec les moyennes cantonales et celles du périmètre.

Coordinateur de la gestion des boues de STEP, VALORSA a dû cette année encore se concentrer sur la dizaine de Communes ayant un procédé de lagunage par phragmocompostage. A Penthaz, il a fallu retravailler ce produit, près de 500 tonnes, pour le rendre incinérable. Pour toutes les STEP, l'élimination de leurs boues s'organise via un calendrier internet mis en place par le périmètre en essayant au maximum d'éviter les ruptures de charge.

2018 fut une année marquée par des réorganisations des filières et des travaux dans les bâtiments. La déchetterie intercommunale et surtout le centre d'équarrissage ont été rénovés de manière conséquente. Le site reste à la disposition des Communes-actionnaires. Il se doit d'être à même de gérer des tonnages conséquents de déchets urbains des quelque 200'000 personnes du périmètre. Parallèlement, le bureau de VALORSA répond à tous les points spécifiques à la gestion des déchets. La collaboration avec notre commune se passe de manière efficace et agréable, le personnel étant à disposition pour nous épauler dans nos problématiques journalières.

		2018 En tonnes facturées par Valorsa	2018 Destination	2018 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'754	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'318	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'921	TRIDEL	Chaleur/électricité

	Boues d'épuration	7'132	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/ électricité
Recyclables	Papier	4'506	En papeterie Suisse	Carton/papier
	Verre	4'810	40 % chez Vetropack, 60 % en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'572	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	360	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ Incinération
	Déchets spéciaux des ménages	283	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
	Déchets carnés	988	GZM	Energie
	Information	Municipalité, personnel communal & tout public	Séance d'information plateforme de saisie des stat. 2 jours de stage pour apprentis. Demi-journée de formation pour les aides en déchetterie	2 comptoirs régionaux. Stands lors de manifestations locales.

6.4 FORETS

Introduction

Dès les premiers jours de l'année 2018, la forêt a été fortement malmenée. En effet, le mercredi 3 janvier, la tempête Eleanor a traversé tout le pays. Au niveau cantonal, des dizaines de milliers de mètres cubes ont été renversés. Heureusement, les forêts communales ont plutôt été épargnées, seules quelques dizaines d'arbres ont été couchés. Par contre, l'effet de la tempête s'est ressenti lors de la vente des bois. Le marché s'est rapidement retrouvé engorgé pour toute l'année. Les bois se sont dépréciés en forêt, en traînant sur leur place de stockage.

Suite à l'année 2017 sèche, les pluies abondantes du printemps 2018 ont été bienfaites. Les forêts communales ont pu souffler avant l'arrivée de l'été. A partir d'août une période de sécheresse s'est installée sur la région jusqu'au mois d'octobre. En conséquence, une interdiction générale des feux en forêt a été décrétée. Les arbres de la forêt ont une nouvelle fois souffert du déficit hydrique, particulièrement les épicéas, essence peu adaptée aux grands secs. Cette année encore, quelques foyers de bostryches sont apparus sur la fin de l'année, mais sans pour autant être aussi virulents qu'en 2017 (env. 200 sylves atteintes).

Plantations

Des plantations ont été réalisées comme chaque année pour compléter le rajeunissement naturel. Environ 3'000 mètres carrés ont été plantés pour poursuivre la chênaie des Tailles.

Ci-dessous, les différentes essences plantées en 2018 :

Essence	Nb de plants
Chêne	800
Mélèze	250
Douglas	250
Épicéa	100
Sapin de Nordmann	50
Total	1'450

Soins aux jeunes peuplements

En 2018, 10.1 hectares de soins aux jeunes peuplements ont été réalisés dans les forêts de Yens. Par exemple, un entretien annuel est nécessaire pour découvrir le rajeunissement naturel au taillis-sous-futaie reconstitué à la Pièce Beney.

Exploitation des bois

Malgré la baisse des volumes de résineux coupés, l'objectif du plan de gestion n'a une fois de plus pas pu être atteint. Cette différence est comme chaque année due aux volumes prélevés lors des coupes forcées réalisées pour lutter contre le bostryche typographe. En ce qui concerne les feuillus, le volume prélevé est sensiblement inférieur à la possibilité décrite dans le plan de gestion.

Ci-dessous, le récapitulatif des volumes martelés.

Feuillus	219 Sv
Résineux	1'262 Sv
Total	1'481 Sv

Vente de bois

Le surplus de volume engendré par la tempête a été contrebalancé par la bonne santé du secteur de la construction. Cependant, les bois ont eu tendance à traîner sur leur place de stockage en forêt et à se dévaloriser. Ce phénomène a surtout été ressenti pour les volumes cubés en usine. Du point de vue des prix moyens, l'année 2018 a ressemblé à l'année 2017.

Ci-dessous le volume et le prix de vente par assortiments :

		Volume	Montant Frs	Prix moyen
Bois de service résineux	Epicéa marchand de bois	0.00	0.00	
	Sapin marchand de bois	26.38	1'856.50	70.38
	Epicéa autre scierie	374.14	34'251.15	91.55
	Despond	0.00	0.00	
	Zahnd long	372.46	28'280.30	75.93
	Zahnd billons	142.70	9'909.80	69.44
	Zahnd T	67.45	3'204.10	47.50
	Bois bostryche	54.53	3'333.20	61.13
	Douglas	10.48	1'270.70	121.25
	Mélèze	0.00	0.00	
	Pin	0.00	0.00	
	Epicéa sapin T	0.00	0.00	
	Bois de service feuillus	Hêtre	12.70	776.20
Chêne		2.31	194.60	84.24
Frêne		0.00	0.00	
F. divers		0.00	0.00	
Bois d'industrie	Cellulose	0.00	0.00	
	Industrie	12.50	482.00	38.56
	Râperie	109.00	4'468.50	41.00
Bois de feux	BF hêtre	137.30	7'610.00	55.43
	BF mélange	0.00	0.00	
Déchi- queta- ge	Déche. F	69.50	3127.5	45.00
	Déche. R	0.00	0.00	
	Déche. Commune	55.50	2'608.50	47.00
Total		1'446.95	101'379.05	70.06

Entretien des infrastructures et divers

Concernant l'entretien courant des routes forestières, seuls les renvois d'eau ont été entretenus. Les travaux pour combler les nids-de-poule seront prévus dorénavant tous les deux ans.

Le sentier des Fumas a été dévié afin qu'il soit sécurisé. Il ne passe désormais plus au milieu, mais en bordure de l'ilot de sénescence du Châtaigner.

Deux arbres habitats ont été marqués sur le terrain et validés par le canton. Un gros hêtre de 103 cm de diamètre et un chêne cassé à hauteur et présentant une belle structure habitat.

Répartition des heures du groupement forestier de Ballens par travaux

Description	Nombre d'heures
Gestion - Forestier ES	207
Bûcheronnage	719
Plantation	142
Soins aux jeunes peuplements, entretien de plantations	308
Entretien des chemins	57
Travaux divers	125
Total	1'558

6.5 SERVICE INCENDIE ET SECOURS MORGES (SIS MORGET)

Le SIS MORGET, composé de 29 communes du district de Morges représentant une population de plus de 53'000 habitants, est fort de 348 Sapeurs-pompiers volontaires dont 35 femmes. Il est amené à intervenir sur ce secteur en cas d'incendies, d'inondations, de dégâts naturels, de petits cas de pollution, de soutiens sanitaires et de divers cas particuliers. Il est composé de 7 organes d'intervention (OI) qui interviennent selon les missions qui leur sont dévolues.

La section DPS de l'OI Morges intervient en désincarcération lors d'accidents avec blessé(s) incarcéré(s).

Les responsabilités concernant la défense incendie des communes faisant partie de l'association sont déléguées au SIS Morget.

Les communes-membres de cette association sont représentées à l'assemblée par un délégué de leur municipalité. Le comité directeur est composé de 7 membres, un par organe d'intervention.

Le 6 décembre, alors que nous partagions un excellent repas organisé par le comité directeur avec les sapeurs-pompiers permanents pour les remercier de leur travail, notre Président, Monsieur Roger Burri, est décédé subitement suite à un arrêt cardiaque. C'est la perte d'un Président, d'un homme de grande valeur qui s'est investi sans compter pour la mise en place et le bon fonctionnement de cette association.

La présidence a été reprise ad intérim par le vice-président, Monsieur Yves Schoppfer, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en avril 2019.

Nouvelle organisation

En accord avec les décisions prises en 2017 par le comité de direction et l'Etat-major, ce dernier a mis en place la première série de mesures de la nouvelle réorganisation. La création d'un seul Etat-major et la suppression des postes de chefs d'organes d'intervention (OI) et de leur Etat-major.

Les postes de chefs de sections de Détachements de Premiers Secours (DPS) de catégorie F ou B et des Détachements d'Appui (DAP) de catégorie Y ont été nommés chefs de leur OI respectif.

Durant l'année, afin de préparer la deuxième série de mesures qui seront effectives au 1er janvier 2019 par la suppression des sections d'Appui de catégorie Z des sites de Morges, Saint-Prex et Denges, tous les sapeurs concernés ont été auditionnés, ce qui a permis de déterminer leur nouvelle incorporation.

Modifications des statuts de l'association et du règlement SDIS

La nouvelle organisation a impliqué l'abrogation du règlement SDIS du SIS Morget de 2012 et son remplacement par un nouveau règlement SDIS, qui a été accepté lors de l'assemblée extraordinaire de l'association le 13 mars 2018, et validé par la conseillère d'Etat en charge, Mme de Quattro, le 9 mai 2018.

Il a aussi fallu mettre à niveau les statuts de l'association, certains termes ont été modifiés afin d'être en adéquation avec le règlement SDIS. Les modifications ont été validées lors de la même assemblée extraordinaire.

Pour faire suite à la demande du commandant en charge, le major Eric Henry, de faire valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2018, le poste a été mis au concours durant l'année. Après plusieurs entretiens, le nouveau commandant a été désigné en la personne du Maj Thierry Charrey, 38 ans, marié et père de 2 enfants. Il a été engagé au 1er novembre 2018 et a repris le commandement au 1er décembre 2018.

Le commandant sortant a ainsi pu remettre les dossiers en cours dans de bonnes conditions.

Les locaux

La caserne principale du SIS et de l'OI Morges est située à l'avenue de Marcelin 2, ainsi qu'un dépôt véhicules et matériel à Marcelin 21 à Morges.

La problématique du manque de places pour les véhicules d'intervention de l'OI Morges est toujours préoccupante. Une solution à court terme a été trouvée par la création d'un couvert pour 2 véhicules afin de pouvoir accueillir en 2018, un nouveau véhicule et 2 berces mis à disposition par l'ECA.

Projet de nouvelle caserne principale

Après plusieurs années de travail, le terrain prévu pour l'implantation de la nouvelle caserne sur le territoire de la commune de Morges a été abandonné.

Une proposition a été faite pour une implantation de la nouvelle caserne sur le territoire de la commune de Tolochenaz avec un possible achat de la halle de l'entreprise MBC (Transports de la région Morges-Bière- Cossonay). Un bureau d'architectes a été mandaté par le comité directeur afin de faire une étude préliminaire de la faisabilité de l'implantation du programme défini par le SIS à l'intérieur de la halle et d'établir un devis général estimatif par CFC (cube /SIA) pour l'élaboration d'un préavis pour l'établissement d'un plafond d'endettement.

Caserne de la section DAP DISSY (Yens)

Des contacts ont été pris avec la municipalité de Yens afin de réfléchir à un déplacement du local du feu de la section dans le bas du village de Yens au lieu-dit « Aux Champs Carroz ». Après discussion, le projet a été mis en stand-by.

Les véhicules et remorques

Dans le cadre du renouvellement des véhicules du SIS, nous avons acquis un nouveau véhicule tracteur pickup en remplacement du véhicule tracteur de la section DPS de Denges. L'ancien véhicule tracteur a été placé dans une section DAP.

En remplacement d'un véhicule modulaire de l'ECA en fin de vie, l'ECA a mis un nouveau véhicule d'intervention à disposition de la section DPS de Morges. Il se compose d'un véhicule tracteur et de 3 berces.

Le matériel

Afin d'équiper nos intervenants DPS en formation, nous avons acquis 13 tenues feu complètes.

Les interventions

Le SIS MORGET est intervenu à 343 reprises avec efficacité sur l'ensemble du territoire. Année agitée au niveau des interventions liées aux dégâts naturels (+24 /15 % des sinistres). Il est à noter que les départs pour feux sont en légère augmentation (+8 /29 % des sinistres) et que les alarmes automatiques (détecteurs fumée ou feu) sont en net recul suite aux mesures de levées de doute mises en place par l'ECA (-10 /16 % des sinistres) dont 20 % du total sont réelles (départ de feu, surchauffe).

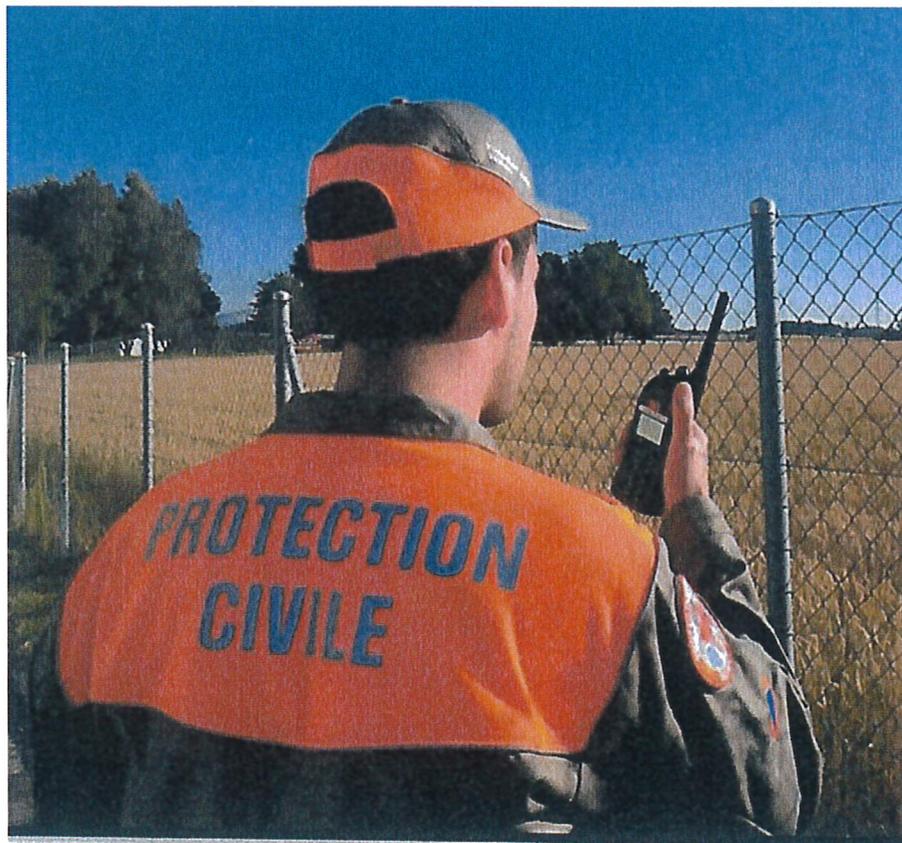
La complexité des interventions nous impose une formation toujours plus exigeante, cela demande un engagement de plus en plus important de la part de nos intervenants volontaires.

En raison du nombre élevé d'interventions en journée (41 % des sinistres), nous sommes confrontés à un manque d'intervenants pouvant se libérer. De nouvelles pistes doivent être trouvées pour pouvoir garantir notre effectif d'intervenants dans le futur, ce qui est indispensable à l'accomplissement de nos missions.

Il est prévu de solliciter particulièrement les communes disposant de personnel et de leur demander de mettre certains de leurs employés à la disposition du SIS en tant qu'intervenants.

Un autre point délicat est le manque de logements disponibles et financièrement accessibles pour nos jeunes intervenants.

6.6 PROTECTION CIVILE



Dans un contexte sécuritaire confronté d'année en année à de nouveaux défis, la Protection Civile doit continuer de s'adapter et de relever les défis.

Dans cet environnement, le Bataillon de la Protection Civile du district de Morges, fort de 735 miliciens et professionnels, est la réponse adaptée aux défis que la PCI doit relever.

Coût par habitant

Pour 2018 : Fr. 19.81

Budget 2018 : Fr. 20.87

Part aux charges d'exploitation 2018, pour la commune de Yens : Fr. 28'303.90

Sur un total des charges d'exploitation 2018 de : Fr. 1'636'672.25

Population prise en compte au 31.12.2018 : 1'429 personnes

LISTE DES ABREVIATIONS

ACT-ACM	Activités Créatrices sur Textiles - Activités Créatrices Manuelles
AEAI	Assoc. des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie
AI	Assurance Invalidité
AIEB	Association Intercommunale des Eaux du Boiron
AIRADT	Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine
AJEMA	Réseau d'Accueil de Jour des Enfants dans la région d'action sociale Morges-Aubonne
ALCP	Accord sur la Libre Circulation des Personnes
AMF	Accueillantes en Milieu Familial
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ASISE	Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs
ASIT/VD	Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois
ASURE	Association pour une Utilisation durable des Ressources Ecologiques
AVM	Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges – Chigny, Monnaz, Vaux-sur-Morges, Bussy-Chardonney, Vufflens-le-Château
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants
CA	Conseil d'Administration
CCDN	Commission Cantonale en matière de Dangers Naturels
CFST	Commission Fédérale en matière de Sécurité au Travail
CI	Conseil Intercommunal
CoDir	Comité de Direction
CPA	Contrôle Périodique des Abris
CMS	Centre Médico-Social
CSR	Centre Social Régional
CUS	Coefficient d'Utilisation du Sol
DEV	Développement Economique Vaudois
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGEO	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
DIRE	Département des Institutions et des Relations Extérieures
ECA	Etablissement d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
EFB	Ecole de Formation de Base
EM	Etat-Major
EMS	Etablissement Médico-Social
EOS	Energie Ouest Suisse
EPFL	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
ERM	Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne – Chigny, Denens, Denges, Echichens, Ecublens, Lonay, Monnaz, Morges, Préverenges, Vufflens-le-Château, Tolochenaz, Bussy-Chardonney, Clarmont, Vaux, Yens
EU-EC	Eaux Usées – Eaux Claires
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FIR	Formation d'Intervention Régionale
GEOLEP	Laboratoire de Géologie de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
HarmoS	Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
JAD	Jeunes Adultes en Difficulté
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants
LAVAMal	Loi d'Application Vaudoise de la Loi fédérale sur l'Assurance Maladie
LEO	Nouvelle loi scolaire en vigueur le 1 ^{er} août 2013
LEtr	Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les Etrangers

LHR	Loi fédérale sur l'Harmonisation des Registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes
Lpart	Loi fédérale sur le partenariat enregistré
LVLEne	Loi Vaudoise sur l'Energie
MASA	Masotti Associés SA
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
MINERGIE	Standard définissant les exigences énergétiques d'un bâtiment
MIP	Mesure d'Insertion Professionnelle
MIS	Mesure d'Insertion Sociale
MSST	Médecins et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail
OCC	Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie et accidents
OAJE	Office pour l'Accueil des Jeunes enfants
OFAS	Office Fédéral des Assurances Sociales
OFS	Office Fédéral de la Statistique
OREA	Ordonnance fédérale sur la Restitution et l'Elimination des Appareils électriques et électroniques
ORP	Office Régional de Placement
ORPC	Office Régional de Protection Civile
O.T.	Office du Travail et service de l'emploi
PALT	Plan A Long Terme des canalisations
PC	Prestations Complémentaires AVS/AI
PCi	Protection Civile
PDCn	Plan Directeur Cantonal
PDCom	Plan Directeur Communal
PDDE	Plan Directeur de Distribution d'Eau potable
PGA	Plan General d'Affectation
PPA	Plan Partiel d'Affectation
PQ	Plan de Quartier
RAS	Régionalisation de l'Action Sociale
RI	Revenu d'Insertion
RIE III	3EME Réforme de l'Imposition des Entreprises
RLAJE	Règlement d'application de la Loi sur les jeunes enfants
RLS	Règlement d'application de la Loi Scolaire
RPA	Règlement cantonal de Prévention des Accidents dus aux chantiers
RPGA	Règlement communal sur le Plan Général d'Affectation et la police des constructions
RPLP	Redevance Poids Lourds
RPT	Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAGEP	Société Anonyme de Gestion des Eaux du Pénezy
SDT	Service du Développement Territorial
SELT	Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme
SEPE	Service des Eaux et de la Protection de l'Environnement
SIA	Société suisse des Ingénieurs et des Architectes
SMUR	Service Médicalisé des URgences
SPJ	Service de Protection de la Jeunesse
SSCM	Service de la Sécurité Civile et Militaire
STEP	STation d'EPuration
SUPCI	Service de l'Urbanisme, de la Police des Constructions et des Infrastructures
SUVA	Schweizerischer UnfallversicherungsAnstalt
TRIDEL SA	Société anonyme chargée de l'exploitation de l'usine d'incinération
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
USL	Union des Sociétés Locales
VALORSA	Société anonyme chargée de la gestion des déchets provenant des communes rattachées au périmètre "Ouest"
YAC	Yens Animation Culturelle